FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE

AGIR POUR LA NATURE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapport d'activité 2022

France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Hall A, 3ème étage, 13 avenue des Droits de l'Homme, 45 000 Orléans
fne-centrevaldeloire.org / contact@fne-centrevaldeloire.org
Tél. : 02 38 62 78 57

Édito

SAMUEL SENAVE / PRESIDENT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Penser nature dans nos responsabilités et prises de décision

Le rythme annuel des très officielles conférences internationales sur les enjeux climatiques et écologiques se poursuit ; mais la dynamique semble s'affadir dans un cycle devenant routinier.

Faut-il s'habituer, qu'en dépit d'une prise de conscience incontestable sur l'extrême urgence d'agir, à ce que les laxismes et les peurs freinent irrémédiablement la nécessaire coopération concertée à l'échelle internationale, faisant alors perdurer les logiques de développement économiques non soutenables pour notre planète ?

A nos échelles régionales et locales, nous sommes quotidiennement témoins de ces mécanismes. Leurs effets restent bien à l'œuvre sur le terrain, et les illusions planent que l'on pourrait encore tout de même leur rendre conciliables les enjeux de préservation. Mais l'érosion de la biodiversité se poursuit...

Changer de paradigme rapidement, en aurons-nous réellement le courage et la force dans cette actualité mondiale où s'est réveillé le spectre guerrier du siècle passé ?

Les réponses pour renverser les tendances sont cependant intimement liées à notre regard sur la nature et au vivant, et à la plus grande place que nous saurons leur restituer autour de nous et dans nos activités.

Savoir restituer, c'est bien pouvoir être plus économe de nos ressources, et plus sobre dans nos logiques de consommation. De nombreuses actions positives fleurissent en ce sens. Elles nécessitent de réelles prises d'ampleur transverses pour espérer changer la donne. Cette mutation dans notre société peut cependant aboutir dans l'extrapolation de chacune de nos responsabilités à nos propres échelles d'action, si l'enjeu nature guide constamment nos prises de décision.

L'action soutenue de France Nature Environnement Centre-Val de Loire s'inscrit pleinement dans cette perspective, et mise sur la confiance dans chaque acteur souhaitant s'y engager de manière responsable. De multiples projets sont proposés et réalisés tant en formations ou connaissances, qu'en réalisations concrètes sur le terrain. Sa mobilisation reste aussi forte dans toutes les instances représentatives où elle siège, pour y porter la voix de la nature et du vivant.

Ce rapport d'activité fédéral sur cette année 2022, résultat de la cohésion de notre réseau d'associations membres, vous en décrit toute la portée.

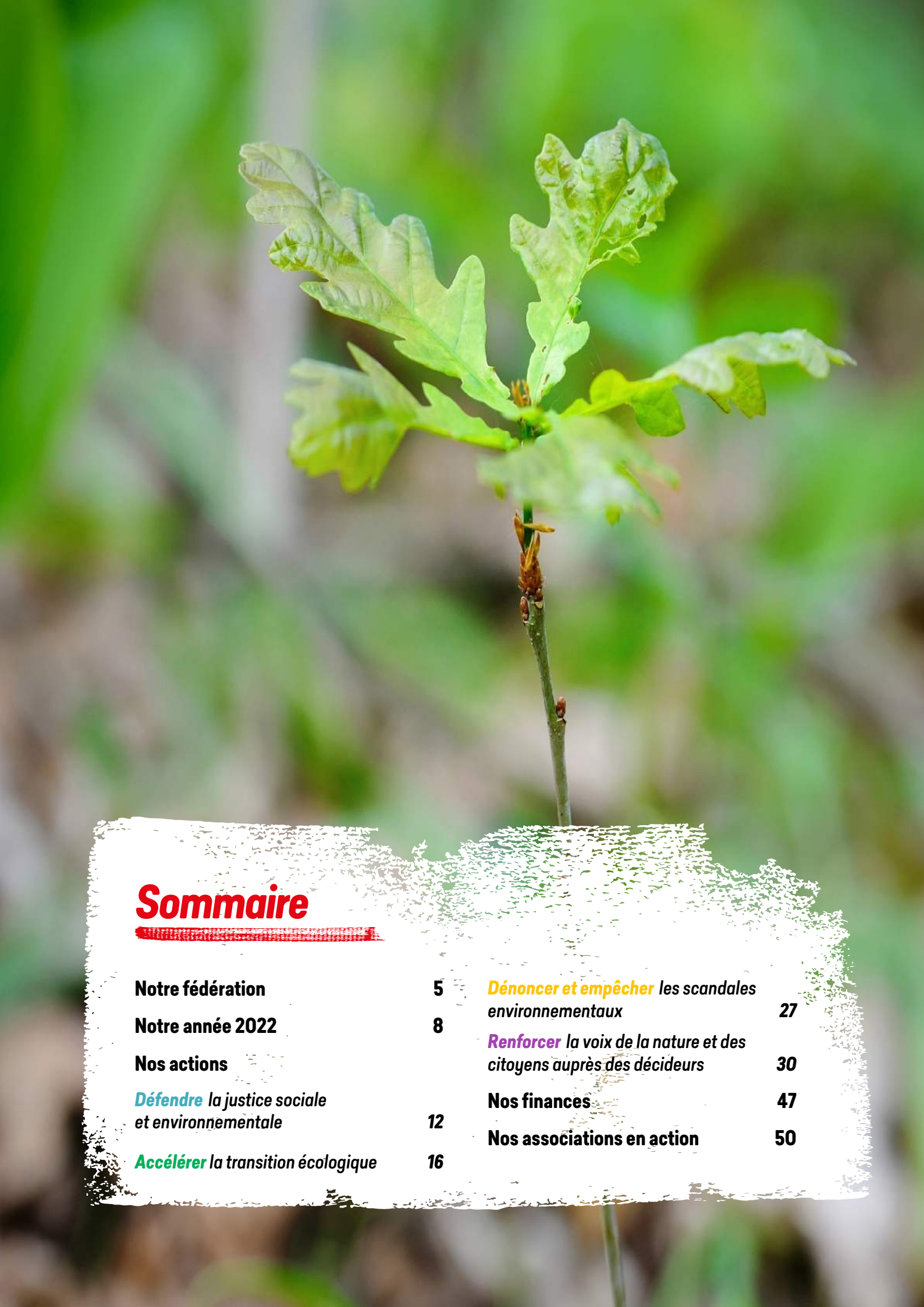

Sommaire

Notre fédération 5

Notre année 2022 8

Nos actions

Défendre la justice sociale et environnementale 12

Accélérer la transition écologique 16

Dénoncer et empêcher les scandales environnementaux 27

Renforcer la voix de la nature et des citoyens auprès des décideurs 30

Nos finances 47

Nos associations en action 50

NOTRE FEDERATION

Fondée en 1980, France Nature Environnement Centre-Val de Loire (anciennement Nature Centre) est la fédération régionale des Associations de protection de la nature et de l'environnement en région Centre-Val de Loire. Au travers de ses différentes missions, elle s'est donné pour objectifs la protection, la conservation et la restauration de la biodiversité dans une perspective de développement durable.

photo : FNE Haute-Savoie

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE, C'EST...

- Une association créée en 1980, agréée APNE (association de protection de la nature et de l'environnement) en 1984.
- Une branche régionale de la fédération française des APNE : France Nature Environnement.

Vigie de l'environnement

6 673
adhérents(e)s
au mouvement France Nature Envrionnement Centre-Val de Loire, par le biais des associations membres dans toute la région

2
actions juridiques majeures
> contre le projet de déviation de la RD 921 et la construction du nouveau pont de Jargeau.
> pour un meilleur réaménagement du barrage de Descartes.

Une association reconnue

NOS VALEURS

fédéralisme **citoyenneté**
humanisme **solidarité**

*Détentrice de l'agrément au titre de la **protection de l'environnement** délivré par la Préfecture du Loiret, ainsi que celui du débat public.*

16
associations adhérentes

Éclaireur

15 **sujets d'actions et de positionnements**

En 2022 nos adhérent(e) ont réalisés
1 697
heures de bénévolat

+ DE 30
bénévoles impliqués au quotidien
pour défendre la biodiversité en région Centre-Val de Loire, former, animer, agir, ...

- Reconnue d'interêt général, indépendante de tout pouvoir politique, économique ou religieux.
- Une organisation représentative, au fonctionnement démocratique et à la gestion transparente.

Formateur

- **> 1** *formation en 2022 (Planter local : méthodes et espèces adaptées au changement climatique)*
- **> 14** *personnes formées*
- **> 100%** *de satisfaction à chaud*

L'Assemblée générale

Les 16 associations adhérentes au réseau de FNE Centre-Val de Loire sont conviées chaque année aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le cas échéant. Elles sont distinguées en 2 catégories : les membres associés et les membres administrateurs. Ces derniers siègent au Conseil d'administration et s'acquittent, en plus de leur cotisation annuelle, d'une contribution spécifique destinée à participer davantage au budget de la fédération.

Le 9 avril 2022, l'ensemble des associations s'est réuni en présentiel, pour la 1ère fois depuis la période Covid, lors de l'assemblée générale ordinaire afin d'approuver les comptes, de valider le rapport d'activité, de voter le budget 2022 et de mettre en place le Conseil d'administration. Il s'en est suivi un moment convivial autour d'un verre et de douceurs sucrées.

Le Conseil d'administration (CA) et le Bureau

Les membres administrateurs constituent le Conseil d'administration de la fédération dont le rôle est de déterminer et valider les orientations stratégiques et politiques, statuer sur les combats à mener en priorité et coordonner les actions de la fédération.

Le CA s'est réuni 4 fois par visioconférence en 2022.

Le Conseil d'administration, nouvellement formé lors de l'assemblée générale, élit en son sein les membres du Bureau, permis lesquels des titulaires et des suppléants. Le Bureau se réunit en moyenne 1 fois par mois en visioconférence pour l'administration courante de la fédération, et s'assure de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

Le Bureau s'est réuni 8 fois en 2022.

L'équipe salariée et la direction générale

L'équipe salariée rend compte au Conseil d'administration des effets des projets en cours, elle lui soumet des propositions d'évolution et de nouvelles approches. Elle coordonne le déploiement des projets adoptés avec les associations membres et les partenaires, notamment via le groupe des Directeurs du réseau.

Une équipe permanente de 5 salarié(e)s a accompagné les bénévoles de FNE Centre-Val de Loire tout au long de l'année 2022 dans la mise en œuvre des actions fédérales : une directrice, une assistante de direction, une coordinatrice biodiversité, une coordinatrice eau et climat arrivée le 15 mars 2022 et un coordinateur communication et plaidoyer.

Composition de l'équipe salariée

- **Directrice :** Lucile PIERRARD
- **Assistante de direction :** Valérie VERZEAUX
- **Coordinatrice biodiversité :** Daphné MARQUES
- **Coordinateur eau et climat :** Wendy GROVER
- **Coordinateur communication et plaidoyer :** Arnaud DUVAL

Gouvernance

Samuel SENAVE, Sologne Nature Environnement,
Président et membre titulaire au CA

Didier ROUX, Sologne Nature Environnement,
Trésorier et membre suppléant au CA

Guy JANVROT, Loiret Nature Environnement,
Secrétaire et membre suppléant au CA

Germaine FRAUDIN, AVERN,
Vice-présidente et membre titulaire au CA

Jacques LUCBERT, Indre Nature,
Vice-président et membre titulaire au CA

Nicole COMBREDET, CDPNE,
Vice-présidente et membre titulaire au CA

Pierre RICHARD, SEPANT,
Vice-président et membre titulaire au CA

Valérie LE PRIOL, Nature 18,
Vice-présidente et membre titulaire au CA

Joël AUBOUIN, Eure-et-Loir Nature,
Membre titulaire au CA

Martine BURGUIÈRE, Loiret Nature Environnement,
Membre titulaire au CA

Philippe BOURLET, Perche Nature,
Membre titulaire au CA

Henri FOREST, LPO Centre-Val de Loire,
Membre titulaire au CA

Véronique LEDIEU, AVERN,
Membre suppléant au CA

Christian MARY, CDPNE,
Membre suppléant au CA

Nicolas VAN INGEN, Indre Nature,
Membre suppléant au CA

Christian ANDRES, LPO Centre-Val de Loire,
Membre suppléant au CA

Isabelle VAISSADE-MAILLET, Nature 18,
Membre suppléant au CA

Patrick CHEVALLIER, Perche Nature,
Membre suppléant au CA

Bruno DEBRON, SEPANT,
Membre suppléant au CA

Cédric BEAUDOUIN, Eure-et-Loir Nature,
Membre suppléant au CA

L'oganisation territoriale

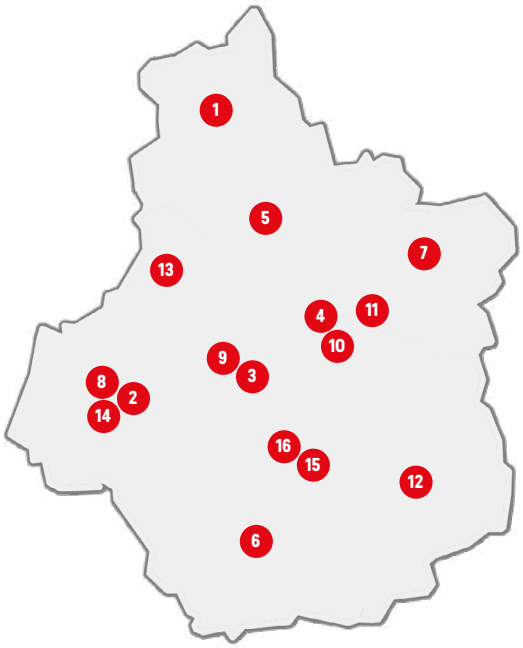

16 associations locales

1. AVERN (Association Vie Environnement Respect Nature)
2. ANEPE CAUDALIS (Association Naturaliste d' Études et de Protection des Écosystèmes
3. CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement)
4. CERCOPE (Coordination Entomologique de la Région Centre pour l'Organisation de Projets d'Etude)
5. Eure-et-Loir Nature (ELN)
6. Indre Nature (IN)
7. Les Corbeaux Gâtinais Nature
8. LPO CVL (Ligue pour la Protection des Oiseaux Centre-Val de Loire)
9. Loir-et-Cher Nature (LCN)
10. Loiret Nature Environnement (LNE)
11. Mardiéval
12. Nature 18 (N 18)
13. Perche Nature (PN)
14. SEPANT (Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine)
15. SFO CVL (Société Française d'Orchidophilie Centre-Val de Loire)
16. Sologne Nature Environnement (SNE)

17 JAN

Objectif MARES, c'est parti !

L'opération Objectif MARES (Mobilisation pour les amphibiens et la restauration de leur écosystème) a pour but de diagnostiquer et de restaurer 40 mares, réparties sur 8 secteurs jugés prioritaires en région Centre-Val de Loire. Il s'agit de connaître, agir, conseiller et mobiliser pour mettre en avant leur richesse écologique exceptionnelle !

> Lire p.22

2 FEV

Lancement du STOC 2022

Depuis 2020, FNE Centre-Val de Loire a initié l'animation régionale du programme de Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) dont on observe une belle dynamique depuis 3 ans. En 2022, ce sont 48 sites qui ont été suivis permettant de produire plus de 16 000 données sur l'ensemble du territoire régional. Merci aux observateur.ice.s !

> Lire p.40

27 MARS

Formation modulaire "Planter local"

FNE Centre-Val de Loire organise des formations depuis 2010. En 2022, les salariés du réseau ont bénéficié d'une formation intitulée "Planter local". Celle-ci a participé à homogénéiser les connaissances de nos collaborateu.rice.s en matière de plantation de haies en contexte agricole au regard des changements climatiques, utiles pour le projet Centr'haies.

> Lire p.44

8 AVR

Réunion experts Papillon

Depuis 2020, FNE Centre-Val de Loire, animatrice du pôle Faune de l'ORB, coordonne le travail de mise à jour de la liste rouge régionale des papillons de jour. En 2022, les experts ont attribué des catégories de menace à chaque espèce présente en région. Ce travail doit bénéficier de quelques ajustements avant sa parution officielle courant 2023.

> Lire p.41

5 MAI

1ère journée annuelle du réseau eau

Les bénévoles du réseau eau se sont réunis pour établir les problématiques que le réseau voudrait aborder au cours de l'année, à raison de 2 réunions par an. Les membres du réseau associatif sont aussi invités à prendre part aux échanges des instances décisionnelles en matière de politique de l'eau.

1 JUIN

Assises européennes de la transition énergétique

FNE Centre-Val de Loire a été invitée par le Conseil régional pour assister aux assises européennes de la transition énergétique à Genève. Elle a pu témoigner de la dynamique créée avec les acteurs économiques de son territoire (bois-énergie et bâti principalement) dans le cadre de sa coalition "Transition énergétique et préservation de la biodiversité".

30 JUIN

Journée interpôle

Grande première pour l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) qui organisait, sous l'impulsion de FNE Centre-Val de Loire, une journée à destination des membres de ses 3 pôles afin d'échanger, partager et apprendre autour d'une thématique de haute importance, la préservation des mares en région.

> Lire p.18

NOT
ANN
20

TRE VÉE 22

4 JUIL

Webinaire HMUC

FNE Centre-Val de Loire a organisé un webinaire en collaboration avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Etablissement Public Loire sur le thème des analyses Hydrologie, Milieux, Usages et Climat. L'objectif de cette rencontre : faire découvrir ce nouvel outil reconnu du SDAGE Loire-Bretagne.

> Lire p.36

19 OCT

Sensibiliser à la biodiversité par la culture

Le château de Pont-Chevron a organisé un festival d'art urbain (street art) du 19 au 23 octobre 2022, pour susciter l'émotion des visiteurs et des futurs acheteurs par des œuvres inspirées des quatres éléments. Les bénéfices de la vente aux enchères de ces compositions artistiques seront à 60 % reversés pour la biodiversité.

> Lire p.21

29 NOV

1er webinaire biodiversité

Afin de mieux comprendre comment la biodiversité est prise en compte dans le mille-feuille administratif français, FNE Centre-Val de Loire a initié un cycle de webinaires accessibles à tous. Les stratégies nationale et régionale liées à la biodiversité ont été abordées lors de deux sessions d'1h30 enregistrées et disponibles en replay sur YouTube.

> Lire p.42

1 DEC

Séminaire eau

Une journée autour de l'importance des zones humides dans la lutte contre le dérèglement du cycle de l'eau a été organisée par la fédération. Ainsi, les intervenants experts sur les thèmes des solutions fondées sur la nature, la recréation des zones humides, la réglementation et les moyens de gestions de celles-ci, se sont conjointement interrogés sur la possibilité d'étendre les zones humides en région.

> Lire p.25

9 DEC

Séminaire Bâti Biodiv

FNE Centre-Val de Loire a organisé un séminaire "Vous intervenez dans le bâti : pensez biodiversité !" afin qu'élus, acteurs économiques et associations apprennent à se connaître et se comprendre afin de trouver des solutions pour que la biodiversité trouve sa place dans les réflexions liées à la programmation des travaux du bâti.

> Lire p.39

13 DEC

Journée de sensibilisation de l'USH

Une journée de sensibilisation à l'intention des bailleurs sociaux du réseau de l'Unoin Sociale pour l'Habitat (USH) Centre-Val de Loire a été organisée. Son but était de sensibiliser ces acteurs à l'intégration de la biodiversité et la prise en compte du cycle de l'eau dans leurs chantiers. Pour ce faire, FNE CVL a fait appel à des intervenants experts : LPO, Loiret Nature Environnement, Chauve-qui-peut, Val de Berry, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Territoires Rennes, Métropole de Rennes.

> Lire p.19

LE LOIRET
CONSEIL DÉPART
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

NOS ACTIONS

DEFENDRE
la justice sociale et environnementale *p. 12*

ACCELERER
la transition écologique *p. 16*

DENONCER ET EMPECHER
les scandales environnementaux *p. 27*

RENFORCER
la voix de la nature et des citoyens auprès des décideurs *p. 30*

DEFENDRE

LA JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Droit à la mobilité, précarité énergétique, alimentation saine pour toutes et pour tous, pollution de l'air, emploi… La justice environnementale va de pair avec la justice sociale. France Nature Environnement se mobilise pour en être le porte-voix avec l'ensemble du mouvement, mais également bien d'autres acteurs de cette offre de propositions globales.

OUTIL

Les sentinelles débarquent en région

Sentinelles de la nature, porté par France Nature Environnement, est un projet participatif lancé en 2015 en Isère. Il est rapidement monté en puissance et couvre aujourd'hui tout le territoire métropolitain depuis l'arrivée de la région Centre-Val de Loire mi-2022, et de la Guyane. Le dispositif est très simple : une carte interactive permet à tout un chacun de signaler des atteintes ou initiatives favorables à l'environnement. Les atteintes peuvent ainsi être traitées, et les initiatives positives valorisées pour inspirer d'autres territoires.

Et c'est sur ce dernier point que France Nature Environnement Centre-Val de Loire s'est lancée depuis le dernier trimestre 2022 !

Recenser les initiatives positives pour créer un cercle vertueux

De nombreuses actions sont portées par nos associations fédérées et leurs partenaires et n'ont pas assez été mises en avant ces dernières années. L'arrivée de l'outil Sentinelles de la Nature veut corriger ce déficit ! Inventaires ou Atlas de la biodiversité communale (IBC/ABC), les opérations Objectif Climat 2030 (OC 2030) ou encore le programme régional Objectif MARES sont des projets qui incitent les acteurs, dans les communes de la région Centre-Val de Loire, à agir bénéfiquement pour l'environnement.

En savoir plus

Retrouvez le site internet !
https://sentinellesdelanature.fr/

Sentinelles de la nature devient une vitrine de ces actions, pour les valoriser, et ainsi mettre en avant les collectivités ayant agi en faveur de la biodiversité durant ces dernières années. à travers cette carte interactive, nous souhaitons donc montrer les efforts déjà mis en place sur le territoire, et inciter d'autres acteurs à s'en inspirer. Chaque action favorable pourra être recensée par le biais d'un formulaire de saisie depuis le site dédié. De ce fait, toutes les initiatives favorables seront cartographiées et visualisables directement sur Sentinelles de la nature.

Un outil pour aller plus loin

Sentinelles de la nature offrira de nouvelles options de communication aux associations fédérées. En effet, grâce à l'outil "Campagne", elles pourront piloter la remontée d'actions vertueuses ayant eu lieu sur le territoire régional, sur un sujet prédéfini. Chaque collectivité pourra également mettre en lumière ses avancées en matière d'environnement.

Illustration du site web Sentinelles de la nature sur téléphone portable

Objectif ZAN 2050

Réduire l'artificialisation des sols : un enjeu complexe à s'approprier, des conditions de réussite à mettre en place.

L'artificialisation massive des sols génère la fragmentation des espaces naturels et la réduction des habitats des espèces. Elle est ainsi l'une des causes majeures d'érosion de la biodiversité et de perte de fonctionnalités écologiques essentielles pour notre environnement. En quelques décennies, les surfaces consommées au sol se sont considérablement accrues et le processus n'a pu être maîtrisé jusqu'à ce jour. En région Centre-Val de Loire, ce sont 14 000 hectares de terres qui ont été artificialisés lors de la dernière décennie.

Face à cet enjeu, la loi Climat et Résilience établit désormais des objectifs de réduction de consommation des surfaces : réduire par 2 le rythme des consommations pour la prochaine décennie 2021-2030, en vue d'obtenir, à terme, un état de Zéro Artificialisation Nette (Z.A.N) à l'horizon 2050. Ces objectifs doivent être identifiés territorialement, notamment dans les SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), qui sont de compétence régionale, et ensuite déclinés dans les différents documents de planification (Scot, PLU, PLUi....).

FNE Centre Val de Loire s'implique fortement dans les instances de concertation liées à la déclinaison régionale de l'atteinte des objectifs Z.A.N..

Notre fédération rappelle tout d'abord que les enjeux climatiques sont très intimement liés à ceux de la biodiversité. Il est ici à mettre en exergue que c'est bien dans un but commun et sociétal de retrouver des fonctionnalités écologiques essentielles grâce à une préservation pérenne de la biodiversité, qu'une politique de réduction d'artificialisation des sols peut prendre tout son sens. C'est cette vision que doit s'approprier l'ensemble des acteurs politiques et économiques, pour que l'action puisse être menée d'une manière efficace et concertée en vue des résultats à atteindre sur nos territoires, et pour pouvoir ensuite en mesurer les bénéfices attendus.

Or, il est fortement à craindre que l'application de cette nouvelle loi ne se réduise qu'à un mécanisme d'attribution territorialisé d'un droit à consommer des surfaces encore autorisées à l'artificialisation, et ce, dans une mise en œuvre pouvant susciter clivages et concurrences entre les territoires.

14 000

hectares de terre ont été artificialisés lors des 10 dernières années

FNE Centre-Val de Loire plaide ici pour s'extraire de cette logique et prendre une vision autrement responsable de l'enjeu, en s'attachant en premier lieu aux usages et aux fonctionnalités des sols que nous cherchons à préserver.

Aussi, les cartographies et les outils d'observation pour un pilotage de la réduction de consommation d'espaces doivent impérativement intégrer et être mis en cohérence avec les informations des différentes trames écologiques identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E). C'est-à-dire, au regard des Trames Vertes et Bleues régionales et locales jusqu'à l'échelle de la commune ; mais aussi au regard de la reconstitution de Trames Brunes (continuité des sols) dans les espaces urbains et péri-urbains particulièrement appauvris, et de Trames noires (préservation des corridors et espaces nocturnes) en articulation avec les métropoles et infrastructures de transport.

Dans un contexte de développement fort des énergies renouvelables, FNE Centre-Val de Loire interpelle également pour une véritable effectivité de la hiérarchisation des solutions au regard des typologies de sols à maintenir en toute priorité : Naturels, Forestiers et Agricoles. En exemple, les puissances de production à obtenir en énergie photovoltaïque doivent

impérativement mobiliser le potentiel de surface sur toiture ou déjà fortement artificialisé. Ce potentiel couvre largement le besoin régional programmé, pour le peu qu'il soit mobilisé de manière pertinente. Il n'est ici pas acceptable que des projets puissent encore voir le jour sur des espaces de pleines terres.

Pour ce qui concerne la problématique des grandes plateformes logistiques, il est à considérer que de nombreuses surfaces ont déjà été préemptées en région et nécessiteront donc d'être intégrées dans les décomptes de consommation. Une course irraisonnée doit être stoppée : celle des entrepôts surdimensionnés et de leurs modes de transport routier traditionnels qu'ils engendrent. Un renversement de tendance possible doit être mis en confrontation des modes actuels de consommation. Ceux-ci nécessitent d'être remis en débat avec l'ensemble des acteurs en vue de les faire évoluer durablement, en lieu et place d'avoir à s'y conformer par un état de fait qui devrait être admis comme inéluctable.

Une grande partie de la solution pour préserver les sols réside en effet sur l'utilisation et l'amélioration de tous les potentiels des constructions et infrastructures déjà existantes, dans une réelle application du volet « Eviter » issu de la loi biodiversité.

Enfin, réussir à terme un état de Zéro Artificialisation Nette implique nécessairement la mise en œuvre d'opérations territorialisées de désartificialisation effective et de renaturation. Sur ce volet d'action, FNE Centre-Val de Loire encourage les collectivités et entreprises à être pro-actives pour dégager les bénéfices d'un développement soutenable, notamment vos-à-vis de la reconstitution des Trames écologiques précédemment évoquées ; mais aussi de manière très locale pour retrouver des espaces de biodiversité et d'adaptation au changement climatique (îlots de fraicheur) dans des espaces très urbanisés et aujourd'hui particulièrement vulnérables.

La première plate-forme Concerto de Mer, plus de 49 000 m² artificialisés et sa "compensation environnementale" au 1er plan, créée en 2009
Photo : Vanessa Lamorlette-Pingard

ACCELERER

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Surexploitées, les ressources naturelles se raréfient. Partout dans le monde, la biodiversité décline. En France, nos villes s'étalent. Les milieux naturels se dégradent, des espèces disparaissent. Nous devons les protéger. Nous demandons à ce que notre pays soit à la pointe de la transition écologique.

Sobriété et transition ouvrons le débat !

La sobriété est un concept clé pour garantir un avenir durable et réduire les impacts environnementaux de notre mode de vie. C'est une approche qui consiste à consommer le moins possible d'énergie et de ressources, tout en maintenant un niveau de vie désirable. La sobriété peut s'appliquer à différents domaines tels que l'énergie, les transports, les déchets, l'alimentation ou encore les produits manufacturés, mais également à nos usages, tel que le numérique. France Nature Environnement Centre-Val de Loire a décidé de s'engager sur ce sujet.

Notre consommation d'énergie est l'un des principaux facteurs de l'empreinte écologique de l'humanité. Les émissions de gaz à effet de serre sont directement liées à cette consommation, et c'est pour cette raison que la sobriété énergétique est l'un des piliers de la transition écologique. Il s'agit d'optimiser les consommations d'énergie en utilisant des technologies plus éco-efficientes (Low-tech), en adaptant les comportements et les usages (chauffage, éclairage, ...) au niveau individuel, mais surtout collectif ! Il est également essentiel de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des énergies fossiles.

Accompagner les collectivités vers la sobriété

Les collectivités locales ont un rôle clé dans la promotion de la sobriété énergétique, en mettant en place des politiques et des programmes visant à réduire la consommation d'énergie : il peut s'agir de rénovation énergétique des bâtiments, de développement des transports en commun et des mobilités douces, ou encore un soutien à la production d'énergie renouvelable. L'étude de Carbone 4 "Faire sa part" nous indique d'ailleurs que 75 % des efforts à faire pour viser la neutralité carbone, à savoir 2 tonnes équivalent CO_2 par personne et par an, sont à faire collectivement.

En 2022, France Nature Environnement Centre-Val de Loire a lancé un travail afin de croiser les grandes orientations nationales avec les politiques des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) adoptés en région. Il s'agissait donc de rassembler des éléments sur la transition énergétique, les hypothèses de sobriété énergétique qui émergent de différents organismes, afin de nourrir les représentants associatifs. Ces derniers pourront ensuite se mobiliser pour contribuer aux outils de planifications ou consultations territoriales portées par les collectivités et l'État.

des efforts sont collectifs !

Il est toutefois possible d'aller plus loin, en sensibilisant et formant les agents territoriaux et élus et ainsi agir en amont de projets, par exemple, avec la rédaction d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) xéco-responsable.

France Nature Environnement Centre-Val de Loire va constituer, en 2023, un groupe de travail pour identifier les messages et expériences à faire connaitre et déployer.

Mettre en avant le principe ERC (Éviter, Réduire, Compenser)

C'est un principe qui se base sur l'idée que pour réduire l'impact environnemental, il est nécessaire de mettre en place des mesures pour éviter les émissions de gaz à effet de serre, réduire celles qui ne peuvent pas être évitées et compenser les émissions qui restent, et donc plus largement, son empreinte carbone !

Les mares au coeur de la biodiversité

FNE Centre-Val de Loire, animatrice du pôle "Faune" de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) a organisé, avec l'aide de l'ARB et les 2 autres animateurs de pôles que sont le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (Flore et habitats) et le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (gestion des milieux naturels), la première journée interpôles sur la thématique des mares.

Jeudi 30 juin 2022 s'est tenue, à Marigny-les-Usages (45), une journée d'échanges autour de la thématique des mares. Initialement prévue pour les membres des pôles de l'Observatoire, cette journée a ouvert ses portes aux collectivités de la Métropole d'Orléans. Élus, techniciens de rivière, bénévoles associatifs, et gestionnaires de milieux naturels étaient au rendez-vous pour croiser leurs regards sur ces milieux ordinaires mais remarquables pour la biodiversité.

14 structures se sont réunies afin de discuter des problématiques qu'elles rencontrent au quotidien autour de ces petits plans d'eau, véritables trésors de biodiversité. L'ensemble du groupe s'est réjouit d'une telle journée qui a permis d'échanger entre personnes d'horizons et problématiques différents et voir que de nombreux acteurs sont engagés en région pour la préservation des mares.

FNE Centre-Val de Loire y a rappelé toute l'importance de renseigner les mares connues sur le site internet d'Objectif MARES, le programme régional en faveur des mares, qu'elle coordonne depuis 2020. Un des participants, représentant de l'Office national des forêts (ONF), a d'ailleurs indiqué le fort intérêt de sa structure pour participer au comité de pilotage du projet et ainsi partager son savoir-faire sur la restauration de mares forestières. C'est une très bonne nouvelle de voir le collectif s'agrandir !

C'est donc la tête remplie d'informations concrètes sur les mares que les participants se sont quittés en fin de journée. Cela concernait par exemple la réglementation encadrant la création de mare (utiles pour un futur projet de recréation de mares en Brenne), les spécificités à prendre en compte lorsqu'on est en présence d'espèces protégées et donc l'importance d'un inventaire initial du site avant travaux (de création ou de restauration), ou encore divers conseils de gestion adaptés aux sites prospectés (réouverture du milieu par suppression d'un saule tombé dans l'eau notamment).

La prochaine édition consacré aux zones humides aura lieu le 12/05/2023 !

Grenouille verte, dans une mare du Loiret
Photo : Arnaud Duval, France Nature Environnement Centre-Val de Loire

Concilier rénovation énergétique et biodiversité

L'Homme influence fortement son environnement et les espèces ont pu évoluer au gré de nos aménagements. La biodiversité utilise nos constructions et le paysage que nous façonnons pour s'abriter, se nourrir et se reproduire. Il est donc de notre responsabilité de s'assurer que les politiques d'aménagement du territoire et de la construction du bâti limitent au maximum les atteintes à la biodiversité.

Cette précaution a motivé le recours aux études d'impacts ces dernières décennies. Cependant, elles n'ont pas été suffisantes pour enrayer la crise majeure d'extinction des espèces. Nos associations considèrent qu'il est temps d'aller au-delà de la philosophie de réduction des pertes pour entrer dans une dynamique de reconquête. C'est ce qui a motivé notre rapprochement auprès des bailleurs sociaux dans le cadre de leurs opérations de rénovations énergétiques. Celles-ci se multiplient sous l'impulsion forte des aides de l'Etat dans le cadre du déploiement de sa politique énergétique nationale. Les collaborations réussies entre écologues et professionnels de la filière de la construction ont inspiré le projet "Un toit pour la biodiversité" afin de les reproduire à large échelle.

L'ADN de ce projet est de sensibiliser les acteurs de la construction au rôle qu'ils peuvent endosser pour devenir des accélérateurs du développement de la biodiversité. Le savoir-faire des professionnels mobilisés a permis de relever un premier défi : éviter la destruction de populations d'espèces protégées. Le partenariat entre acteurs du bâti et naturalistes a produit de nouvelles techniques et méthodes d'interventions pour intégrer des abris faunes aux travaux de rénovation énergétique. L'Union Sociale pour l'Habitat de notre région a relayé ,sous notre impulsion, des temps de partages de ces expériences en invitant l'ensemble des bailleurs sociaux de son réseau sur des journées dédiées ou élargies à d'autres acteurs de la filière.

Un webinaire s'est tenu le 13 décembre 2022 à destination des bailleurs sociaux. Il a illustré comment incruster des abris pour la faune communément abritée dans les logements sociaux : les chauves-souris, le Martinet noir et l'Hirondelle de fenêtres. Il visait également à présenter l'approche méthodologique idéale à déployer sur chaque programmation d'intervention sur leurs parcs immobiliers en gestion afin d'intégrer au mieux les enjeux faune. Le webinaire a été enregistré et diffusé aux bailleurs n'ayant pas pu se libérer pour le suivre en direct. FNE Centre-Val de Loire a également relayé l'invitation au séminaire "VOUS INTERVENEZ SUR LE BÂTI : PENSEZ BIODIVERSITÉ" qu'elle organisait le 9 décembre à Tours. Les bailleurs ont pu échanger avec d'autres profils de partenaires à engager dans la reconquête de la biodiversité liée à la construction et sa rénovation tels que les collectivités et les fédérations de professionnels (Fédération française du bâtiment Centre-Val de Loire et CAPEB Centre-Val de Loire).

Logotype du projet

En 2023, "Un toit pour la biodiversité" aura pour objectif de concrétiser des partenariats de collaboration méthodologique entre les associations territoriales du mouvement FNE et les bailleurs sociaux du Centre-Val de Loire. Pour ce faire, les écologues de nos associations locales seront formés à mener des diagnostics écologiques pour toute opération de rénovation énergétique ou démolition. Un kit de communication sur la cohabitation avec la faune à destination des locataires de logements sociaux sera élaboré. Les professionnels du bâti pourront ainsi disposer d'interlocuteurs de proximité compétents pour les accompagner et d'outils de sensibilisation à destination de leurs locataires.

"Un toit pour la biodiversité" peut, à l'avenir, s'étendre à d'autres acteurs propriétaires de biens immobiliers à rénover. Tous peuvent s'engager pour la reconquête de la biodiversité.

Le projet Centr'haies, suite et fin !

En 2021, FNE Centre-Val de Loire s'est associée à un collectif mené par Biocentre pour déposer un dossier auprès de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Notre réseau avait pour mission d'accompagner 60 agriculteurs dans le montage de projets de plantation de haies sur leurs exploitations. Retour sur ce projet qui devait se terminer fin 2022 et qui a obtenu un avenant jusqu'à mars 2023.

Les effets du changement climatique sont bels et bien présents dans notre région comme partout ailleurs dans le monde et l'une des manières d'oeuvrer à la séquestration du carbone de l'air dans le sol pour tenter de limiter l'augmentation de l'effet néfaste des gaz à effet de serre sur notre planète est la plantation d'arbres.

Ainsi en 2021-2022, FNE Centre-Val de Loire a coordonné l'intervention de 6 de ses associations auprès d'agriculteurs de la région pour leur proposer d'étudier des projets de plantation de haies sur leurs exploitations.

Au programme, visite de terrain ; identification des besoins des agriculteurs liés à leur type d'exploitation ; localisation de l'implantation des haies en fonction de divers critères tels que la texture du sol et sa composition, la présence de divers réseaux enterrés ou aériens sur les parcelles ; identification des fonctionnalités souhaitées pour les haies à planter et conseils sur les essences végétales qui constitueront les alignements d'arbres.

Grâce au travail de conseil des associations, les agriculteurs avaient tous les éléments en main pour déposer leur dossier de demande de subventions auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) des départements du Cher, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret.

Du fait de difficultés liées à un nombre plus important que prévu de dossiers déposés, lié à l'engouement de nombreux acteurs sur le sujet, les financements alloués à la plantation de haies n'ont pas pu couvrir la majorité des dossiers accompagnés par le réseau associatif.

Plantation de haies à Autry-le-Chatel (45)
Photo : Nicolas Déjean, Loiret Nature Environnement

Après une mobilisation du collectif auprès de la DRAAF pour obtenir une rallonge de financement pour les projets des agriculteurs, un nouvel appel à projet a été lancé en octobre 2022. Les agriculteurs accompagnés par le réseau pourront alors déposer leurs dossiers jusqu'en mars 2023. Ce laps de temps supplémentaire permet à quelques agriculteurs supplémentaires de finaliser leur accompagnement pour déposer leur projet dans le temps imparti.

Festival d'art urbain à Pont-Chevron

L'association Pont-Chevron Art et Environnement a choisi France Nature Environnement Centre-Val de Loire comme récipiendaire d'une partie des recettes de la vente des œuvres créées par des artistes pratiquant l'art urbain.

En effet, dans le cadre du festival organisé à Pont-Chevron en octobre 2022, plusieurs artistes se sont mobilisés afin de sensibiliser sur la biodiversité au travers de leurs œuvres. Inspirés par le thème des 4 éléments, ils ont su illustrer la situation critique qui s'offre à nous actuellement avec la 6ième crise de biodiversité de l'histoire de la Terre, en sachant également souligner que l'espoir reste de mise afin de stopper les atteintes trop nombreuses à la nature.

Petits & grands ont été passionés par l'exposition de Guy Janvrot !
Photo : Arnaud Duval, FNE Centre-Val de Loire

L'art a peu d'équivalent dans nos civilisations pour susciter les émotions qui motivent à se mobiliser et agir dès aujourd'hui pour assurer à nos enfants le maintien d'un monde vivable. C'est une approche complémentaire des alertes lancées par les groupes scientifiques internationaux.

Nous avons accompagné la présentation des œuvres, lors du festival, par une exposition de photos de la faune de notre région et des panneaux de sensibilisation aux enjeux liés à la biodiversité (exposition mise à disposition par l'Agence régionale de la biodiversité). 450 personnes, élèves des classes voisines ou visiteurs particuliers ont pris la peine d'étudier ces supports avec attention sur la durée du festival. Les questionnements et les échanges ont été nombreux et très riches.

La recette de la vente de toutes les œuvres sera utilisée par le réseau France Nature Environnement régional qui regroupe 16 associations de proximité pour déployer plus largement les différentes actions déjà menées. Il s'agit principalement de nos accompagnements de collectivités, particuliers et professionnels à s'emparer des solutions favorables à la gestion de l'eau, du vivant, de la lutte contre le changement climatique et de nos actions concrètes de restaurations ou de créations de milieux naturels (mares, haies, forêts, zones humides...). Les moyens collectés grâce aux artistes permettront de faire plus et plus vite à l'instant critique où notre avenir au sein de la biodiversité dépend de notre capacité à déployer en 5 à 10 ans la transition écologique dans nos territoires.

Objectif MARES, la suite !

Les mares, à l'interface entre milieux aquatiques et terrestres, abritent une richesse écologique exceptionnelle et rendent de nombreux services écosystémiques en tant que zones humides (épuration des eaux de surface, rôle "éponge" par stockage de l'eau en hiver et restitution progressive en période sèche, régulation des crues par stockage des eaux de ruissellement, atténuation des effets du changement climatique, îlots de fraîcheur...). Délaissées au cours des dernières décennies, on estime que 90 % d'entre elles ont disparu en France depuis le siècle dernier.

Entre mars 2021 et décembre 2022, la DREAL, par le biais du plan France Relance et de la contribution des Fonds de l'Union Européenne, a accompagné financièrement FNE Centre-Val de Loire et 8 de ses associations fédérées pour la réalisation du programme Objectif MARES. Cette opération d'envergure régionale a permis de mettre à disposition des collectivités et du grand public un site internet proposant à chacun de pouvoir saisir sa mare ou les mares qu'il croise au détour d'une balade. Ce site, en plus de fournir des ressources techniques liées aux mares, propose aussi de visualiser l'ensemble des mares déjà localisées.

Afin d'augmenter la pression d'observation des mares, le réseau à largement communiqué autour du projet. D'une part, par l'envoi d'une enquête destinée aux communes les incitant à renseigner les mares de leur territoire. D'autre part, auprès du grand public via une campagne de 8 publications Facebook incitant tout un chacun à la saisie des mares rencontrées, sur le site internet Objectif MARES (http://obj-mares.fne-centrevaldeloire.org/). Grâce à la mobilisation de tous, plus de 10 000 mares ont pu être localisées et caractérisées en région !

La trame régionale des mares obtenue par cette approche participative a permis au réseau associatif d'identifier des secteurs prioritaires d'intervention pour la restauration des mares du territoire. En effet, la présence d'une mare (isolée ou en réseau) et l'indication de son état de santé (formulaire de saisie à compléter par les observateurs), couplé aux connaissances naturalistes des associations et des volontés d'action des propriétaires sont autant de critères de sélection pour la restauration de mares dans le cadre du programme.

En 2022, 43 mares (24 privées / 19 publiques) ont bénéficié d'inventaires faune et flore et de préconisations de gestion favorables à la biodiversité locale. Les associations ont accompagné les propriétaires à la mise en œuvre de ces préconisations (fournitures de fiches techniques) grâce à l'organisation de 25 chantiers bénévoles de restauration et la supervision de 17 chantiers, plus lourds, par intervention de professionnels.

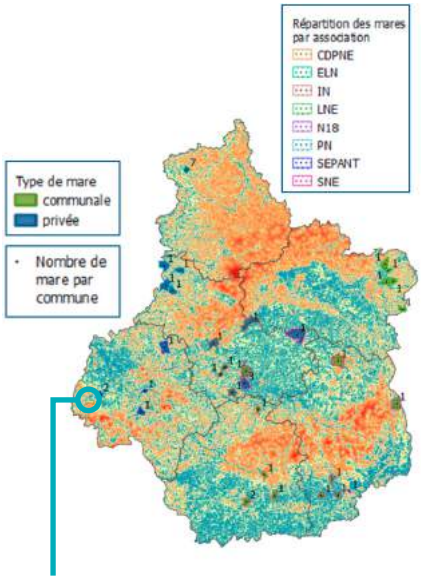

Carte de localisation des communes sur lesquelles les propriétaires de 43 mares ont été accompagnés par le réseau associatif de FNE CVL en 2021-2022 pour la mise en place d'une gestion favorable à la biodiversité.

Malgré de nombreuses recherches et de multiples réponses négatives aux demandes déposées, la fédération n'a pas trouvé de financements complémentaires pour la poursuite du projet dans sa forme actuelle. Le réseau entend cependant s'appuyer sur les nouveaux contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) pour continuer de suivre de nouvelles mares et organiser de nouveaux chantiers de restauration sur l'ensemble du territoire régional.

Objectif Climat 2030

Depuis 2019, FNE Centre-Val de Loire, au travers de ses associations fédérées, est engagée dans l'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'une stratégie d'adaptation face au changement climatique avec son projet Objectif Climat 2030. Ce dispositif est financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Centre-Val de Loire.

À l'aide d' Objectif Climat 2030, FNE Centre-Val de Loire guide des territoires volontaires dans leur stratégie d'adaptation au bouleversement climatique. Depuis son lancement, plus de 45 communes se sont embarquées dans l'aventure, sur l'entièreté du territoire régional, dont 9 nouvelles en 2022 : Le Subdray (18), Menetou-Salon (18), Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (28), Jallans (28), Athée-sur-Cher (37), Montrichard Val de Cher (41), Veuzain-sur-Loire (41), Cercottes (45) et Ingré (45). 8 se trouvent sur le bassin Loire-Bretagne et 1 sur celui de Seine-Normandie.

Les premiers accompagnements terminés aboutirent à 17 communes qui se sont engagées à employer 108 démarches pour adapter leur territoire. Celles qui sont le plus souvent proposées par les chargés de mission sont les suivantes :

- végétalisation d'espaces urbains
- réaménagement des espaces verts par l'ajout d'espèces peu gourmandes en eau
- sensibilisation des habitants sur les problématiques de l'eau
- adaptation du PLU(i)
- revêtement perméable d'espaces de voiries
- équipements économes en eau sur les bâtiments publics
- amélioration du rendement du réseau AEP...

Ainsi, dans le cadre de la livraison de ce plan d'actions, certaines, particulièrement marquantes ont donc vu le jour : la désimperméabilisation de cours d'écoles, comme à Boigny sur Bionne dans le Loiret, la végétalisation de toitures, comme pour l'école Bénédicte Maréchal à Orléans, la conscientisation de populations, avec l'organisation de ciné-débats autour de l'eau avec la diffusion de Avatar : la voie de l'eau et de nombreuses autres.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne nous avait sollicités pour réfléchir à une évolution de l'opération qui permettrait d'accélérer le déploiement régional vers le respect de l'horizon 2030 affiché dans notre titre.Nous avons travaillé une proposition de révision générale. Elle voit notre méthode évoluer vers une accélération de la phase de lancement du plan d'actions adopté en parallèle d'une simplification de la présentation de la phase de diagnostic. Une approche différenciée par rapport à la population des collectivités cibles et leurs éventuels engagements sous forme de collectif plus ou moins important à la place de l'individuel qui prévalait jusqu'à 2022.

En savoir plus

Objectif Climat 2030 vise à faire bénéficier aux phalanstères d'un diagnostic concernant la sensibilité du territoire sur la gestion de l'eau pour faire face aux changements climatiques, suivi d'une phase d'adoption puis de lancement d'un plan d'actions qui permet de lutter contre les vulnérabilités identifiées. Le projet se déroule sur 2 ans et intègre différentes opérations de sensibilisation des élus, des agents territoriaux et des citoyens à une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau. Objectif Climat 2030 perdure dans le temps, puisque l'association revient régulièrement vers les communes pour faire un suivi des démarches engagées et apporter les nouvelles connaissances acquises par le réseau FNE Centre-Val de Loire lors des opérations et des deux réunions annuelles, grâce à des fiches "clés en main".

CESER Centre-Val de Loire

FNE Centre-Val de Loire siège depuis de nombreuses années au sein du Conseil Économique Social et Environnemental Régional. Pour la mandature actuelle, une conseillère et un conseiller portent la connaissance et les compétences de notre réseau au sein de la commission Environnement-Mobilités Espaces. Ils se concertent également dans ce cadre avec les autres membres de leur groupe spécifique d'assemblée : le groupe des Associations Institutions de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement (AIESSE).

L'implication de nos 2 représentants s'est plus particulièrement exprimée cette année sur :

- Les évolutions du SRADDET (Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoire, relativement à la loi Climat et Résilience et portant sur les volets gestion des Déchets, réduction de l'artificialisation des sols, et implantation des plateformes logistiques ;

- le Contrat de Plan Inter Régional Loire ;

- le rapport sur les Aéroports en Centre Val de Loire ;

- la préfiguration pour création la d'une Agence Régionale pour l'Energie et le Climat.

Nos deux représentants : Samuel Senave et Nicolle Comberet

Des travaux de commissions relatifs à :

- la conciliation du besoin en logement avec les objectifs du Zéro Artificialisation Nette ;

- les enjeux de la gestion quantitative des usages dans le contexte de changement climatique.

Nos 2 représentants participent par ailleurs à la section « prospective », ainsi qu'à la représentation du CESER au comité stratégique régional de l'ACTE « Assemblée pour le Climat et la Transition Ecologique »

Ils ont aussi représenté le CESER dans des journées de concertations spécifiques relatives aux enjeux préservation des sols, climat, énergie, et l'implantations des plateformes logistiques.

Qu'est-ce que le CESER ?

Le CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) est l'assemblée consultative de la région, il participe par ses avis et contributions au processus de décision du conseil régional. Il est constitué de 100 conseillères et conseillers issus des organisations d'employeurs, des syndicats de salariés, des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région.

FNE Centre-Val de Loire y siège en tant qu'interlocuteur reconnu dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement. La fédération participe ainsi activement aux contributions et avis dans le cadre de sa représentation.

Séminaire zones humides

Une journée d'échanges sur la thématique de la réhabilitation et de la recréation des zones humides s'est tenue le 1er décembre 2022. Nous souhaitions savoir quels étaient les objectifs fixés par le SDAGE du bassin Loire-Bretagne et s'ils étaient adaptés aux enjeux d'atteinte du bon état des masses d'eau régionales.

Afin que la réflexion puisse être optimale et inclusive, la première partie de la journée s'est concentrée sur une prise de compétences au sujet des fonctions, de la répartition et de la législation des zones humides. Pour aborder ces questions, nous avions invité des intervenants experts sur les thèmes de la préservation des zones humides (Agence de l'eau Loire-Bretagne), du territoire (SEPANT), des solutions fondées sur la nature (Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire) et du cadre juridique de la recréation et restauration des zones humides (Lefebvre-Dalloz).

Dans l'après-midi, nous avons ainsi pu nous concentrer sur des exemples et cas pratiques de travaux de réhabilitation, recréation de zones humides et de gestion de ces espaces. Les intervenants ont capté l'auditoire par leur regard professionel en travaux de génie-écologique (Ecosphère, EPAGE du Loing) et en gestion écologique des prairies humides (SEPANT).

Pascale LARMANDE (Agence Régionale de la Biodiversité) a traité du changement climatique en région et de la nécessité absolue de s'en prémunir en « évitant l'ingérable et en limitant l'inévitable ». Elle a souligné l'intérêt de se baser sur la nature afin d'appliquer des solutions dites « sans regrets », et mis en avant que les zones humides sont multi-bénéfiques pour s'adapter au changement climatique.

Olivier CIZEL (Lefebvre-Dalloz) a défini les termes liés à la réhabilitation, la restauration et la remise en état des zones humides, afin de décrypter les aspects réglementaires de leur restauration du niveau international au niveau local, ainsi que les procédures obligatoires (IOTA, conformité au SDAGE et aux SAGES) et complémentaires (évaluation environnementale, séquence Éviter-Réduire-Compenser...).

Elodie BRUNET et Matthieu ESLINE (Ecosphère) ont présenté des travaux déjà effectués par leur bureau d'études : travaux de terrassement, de végétalisation (enherbement, plantations hélophytiques, plantations ligneuses), d'élargissement des berges...

Damien AVRIL (SEPANT) au micro

Matthieu MOES (EPAGE du Loing) a expliqué les actions qui lient les missions de l'EPAGE et la préservation des zones humides. Cette présentation a permis d'enchainer sur le retour d'expérience très complet de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) : les aménagements de déconnexion d'un plan d'eau.

Damien AVRIL (SEPANT) a conclu la journée en ouvrant le débat sur la question de l'écologie des prairies humides : leurs typologies, leur richesse trophique, leur richesse végétale, leur productivité, les systèmes de gestion existants (fauche, pâturage et gyrobroyage) et les relations de tous ces paramètres pour lier productivité et richesse spécifique.

Projet PERFECT : les risques liés aux perturbateurs endocriniens

FNE Centre-Val de Loire et la SEPANT ont accepté de s'associer au projet PERFECT porté par l'INRAE et le BRGM. Il vise à étudier les effets biologiques des perturbateurs endocriniens sur la reproduction animale et humaine suite à une exposition environnementale. Ce partenariat entre monde de la recherche et acteurs de la société civile est une condition imposée par le conseil régional pour ancrer les études scientifiques aux problématiques territoriales.

Les perturbateurs endocriniens retenus pour la recherche sont :

- les bisphénols, bien connus dans les plastiques alimentaires et non alimentaires
- certains composés perfluorés qui sont utilisés dans de nombreuses applications industrielles et produits de consommation courante.

L'étude portera sur les effets des différents composés sur les organismes qu'ils soient exposés à chaque famille séparément ou en effet cocktail (combinaison de composés des différentes familles). Le projet BEMOL, publié en 2020, avait déjà été mené par ces instituts sur ce sujet et les premiers résultats ont poussé les chercheurs à devoir d'approfondir la question.

En effet, les tests sur des brebis avaient relevé qu'une exposition au bisphénol S a de nombreux effets sur les cellules ovariennes des sujets étudiés. Parmi eux, une diminution de la qualité des ovocytes, l'augmentation de la mortalité cellulaire et la diminution de la prolifération cellulaire. Le bisphenol S est celui que l'on retrouve le plus chez la femme. Ses effets indésirables peuvent être accrus lors de la pratique de certains moyens alternatifs de procréation, comme la PMA (Procréation Médicalement Assistée), car celle-ci comporte des procédures qui utilisent des consommables plastiques et des milieux de culture synthétiques qui contiennent ce composé.

FNE Centre-Val de Loire et la SEPANT, qui avaient collaboré au premier projet sous couvert de leur sensibilité aux questions de santé et d'environnement, ont poursuivi leur participation au second. En effet, en plus des préoccupations de santé, les premiers résultats appellent à s'interroger sur l'impact des perturbateurs endocriniens sur la reproduction des espèces sauvages à l'heure ou la biodiversité essuie une crise majeure. Nos associations se mobiliseront dans le cadre du projet pour faire connaître ces résultats après la reprise des travaux scientifiques en 2022. Elles prévoient des publications sur leurs sites internet, des webinaires ainsi qu'un cycle de conférences organisé par Centre Sciences à partir de fin 2023.

DENONCER ET EMPECHER

LES SCANDALES ENVIRONNEMENTAUX

Les activités humaines contribuent aux dérèglements climatiques et causent de nombreuses pollutions : mercure, pesticides, marées noires et vertes, perturbateurs endocriniens, OGM, particules fines, dioxyde d'azote...
Face aux risques sanitaires et environnementaux, nous veillons à l'application des principes de prévention, de précaution et de responsabilité.
Nous défendons l'intérêt général et l'expression citoyenne.

photo : FNE Haute-Savoie

Descartes : quand les rivières répondent elles-mêmes

On se souvient du 14 juillet 2021 où une crue subite avait emporté un clapet amovible de 18 tonnes au barrage de Descartes. Nous étions, depuis, dans l'expectative quant au devenir de ce barrage.

Endommagé par une crue dans les années 1990 et réparé pour 1,3 millions d'euros d'argent public, ce barrage avait suscité la convoitise d'une société d'économie mixte (Forces Hydrauliques de Descartes - FHD), formée par des industriels et le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire qui voulait l'équiper d'une microcentrale de 1 Mégawatt. Cette puissance est 105 fois moins importante que le complexe hydroélectrique d'Eguzon en amont sur le même axe Creuse. Ce projet, particulièrement néfaste pour la continuité écologique, car placé sur le premier obstacle depuis la mer, a été combattu par Indre Nature, ANPER-TOS et la SEPANT lors de l'enquête publique, puis attaqué au tribunal administratif par ANPER-TOS, SEPANT et FNE Centre-Val de Loire.

Barrage de Descartes
Photo : SEPANT

La crue a rebattu les cartes. Les élus locaux ont alors mené une intense campagne afin de contraindre l'État à remettre le barrage en état pour permettre un nouveau projet de microcentrale, accusant au passage le site Vigicrues de ne pas les avoir prévenus, ainsi que, à mots couverts, le complexe des barrages d'Eguzon. Ce dernier n'était pas en cause car la crue venait de la Gartempe. Après une mise en demeure d'ouvrir le barrage, le pétitionnaire a renoncé à son autorisation, le barrage retombant alors dans le giron de l'État qui n'a pas l'intention de le reconstruire et souhaite seulement le sécuriser. Après quelques travaux, la continuité écologique sera assurée comme jamais auparavant.

Fin 2022, lors d'une réunion à Descartes et alors que l'argument du défaut d'alerte revenait une nouvelle fois, l'Office Français de la Biodiversité a rappelé que les barrages à clapet sont munis d'un système de détection des niveaux, qui déclenche automatiquement leur ouverture. Les responsables du barrage ne s'étaient pas préoccupés de la sécurisation du barrage lui-même. Là est la négligence. Et si les élus locaux tiennent à réparer le clapet, qu'ils s'adressent à la FHD. Tant qu'il s'agissait de tirer parti d'un barrage réhabilité par de l'argent public, tout allait bien pour les investisseurs. Mais lorsqu'il est question de devoir assumer les frais de réparation, rien ne va plus et les pétitionnaires ne se bousculent pas.

L'État maintient cependant ouverte l'éventualité - certes improbable - d'une nouvelle demande d'AOT. La SEPANT, FNE Centre-Val de Loire et ANPER-TOS n'ont pas retiré leur plainte, attendant que cela se concrétise sur le terrain par l'ouverture complète de ce barrage, qui a failli être un gâchis écologique et demeure un gâchis financier.

"Comme quoi, le progrès c'est désormais la somme des efforts consentis pour en corriger les effets" ANPER-TOS.

Et maintenant, il nous faut nous intéresser au barrage suivant, celui de l'ancien moulin de La Guerche, toujours en infraction.

La Loire victime des rapaces du bitume

Imaginé il y a trente ans, le projet de déviation de la RD921 à Jargeau prévoit une nouvelle route de 15 km avec un franchissement de la Loire par un pont entre Mardié et Darvoy. Le projet routier doit occuper 85 hectares de terres agricoles, forêts et zones humides. Sans compter qu'un tel aménagement entraîne systématiquement une artificialisation additionnelle très importante. Le pont se trouve en zone Natura 2000 là où le lit du fleuve est particulièrement fragile en raison d'un sous-sol karstique.

Mais pour le Conseil départemental du Loiret, seul décideur et financeur, là où il n'y a ni bitume, ni béton, c'est un espace vide qui ne sert à rien. Ils placent les besoins supposés des consommateurs, usagers des voitures et des camions, bien au-dessus des besoins des êtres vivants… y compris les humains.

Les objectifs des bâtisseurs sont simplistes. Constuire une déviation en plein milieu naturel implique qu'ily aura moins de circulation devant les maisons de nos électeurs. Aucune alternative n'a été étudiée pour réduire ces nuisances bien réelles. La déviation à 100 millions est présentée comme miraculeuse alors que le trafic local resterait important selon toutes les prévisions. Bref, le gain de temps pour les automobilistes est très aléatoire et sera probablement absorbé par un étalement urbain accru. Une partie du trafic devant les maisons et écoles de Jargeau sera réduite mais le phénomène se déplacera vers d'autres riverains du nouvel itinéraire et plusieurs communes demandent déjà de nouveaux aménagements pour y pallier. C'est un cercle vicieux bien connu.

Pour ce projet, le Département l'admet lui-même, l'impact environnemental sera désastreux : atteintes à la biodiversité et aux espèces protégées dont l'emblématique Balbuzard pêcheur, accroissement des polluants atmosphériques et des émissions de gaz à effets de serre. On nous parle bien sûr de « compenser » les arbres centenaires et les zones humides dévastées. Si la déviation venait à être ouverte, elle contribuerait aux pics de pollution de plus en plus fréquents dans la Métropole d'Orléans. Quant au changement climatique, quand bien même tous les véhicules deviendraient « électriques » , nous savons qu'il nous faut réduire drastiquement notre consommation énergétique dans les prochaines décennies. Proposer des routes pour que les gens se déplacent encore plus loin et plus vite, parait donc totalement absurde.

L'opposition s'est manifestée très tôt par des manifestations avec la population. L'association Mardiéval au nord de la Loire et l'APSIDE au sud ont porté ce combat dès les années 90. D'autres s'y sont joints parce que le projet du Département était bien plus large et comprenait plusieurs tronçons routiers et un aéroport. Le Parlement européen a condamné le projet mais cela n'a pas eu de suite juridique. Plusieurs actes administratif ont été contestés devant la Justice et le sont encore. En 2019, un « village de la Loire » s'est implanté à Mardié pour occuper provisoirement les lieux menacés.

Malheureusement, deux recours de Mardiéval, avec le soutien de FNE Centre-Val de Loire, sont en attente d'un jugement définitif depuis plusieurs années. La lenteur de la Justice nous fait craindre que, même si la route était déclarée illégale, cela arriverait trop tard, après la construction du pont notamment. Mais même dans ce cas, nous ne serions pas bredouille avec une jurisprudence condamnant des décisions irresponsables. Enfin, la bonne nouvelle, c'est aussi que, dans l'adversité, le Conseil départemental a abandonné la plupart de ses autres projets aberrants d'aménagements routiers. La lutte à Mardié doit les contraindre à ne plus jamais y revenir.

Une famille de Mardié (45) accumule les "followers" dans le monde entier
Photo : Jean-Marie Salomon

RENFORCER

LA VOIX DE LA NATURE ET DES CITOYENS AUPRES DES DECIDEURS

Nous lançons des idées pour concilier équilibres naturels et activités humaines. Nous proposons des pistes pour nous adapter aux changements climatiques et les atténuer. Nous nous impliquons pour l'institution d'un dialogue environnemental et l'élaboration de politiques cohérentes.

Le retour du loup en plaine

Il était nécessaire de faire un point scientifique, politique et territorial sur le loup dans notre région. C'est désormais chose faite avec le numéro 13 de la revue Recherches naturalistes, un numéro spécial uniquement consacré à l'espèce.

En 2016, un « groupe de travail » pluraliste, initialement appelé « Groupe Loup régional », puis rebaptisé CRECIL (Cellule d'études et de conservation intégrée du loup), a été mis en place à l'initiative de naturalistes locaux, connus pour leurs compétences, en particulier sur le loup. Cette structure informelle de conseils et de communication a été proposée aux associations régionales d'études et de protection de la nature (APNE), principalement celles fédérées à France Nature Environnement Centre-Val de Loire. La fédération héberge d'ailleurs la page de présentation de la CRECIL sur son site internet. L'objectif principal de ce groupe : préparer de manière positive l'arrivée du loup dans notre région.

La CRECIL a choisi de communiquer de façon objective et raisonnée sur le sujet. Le groupe s'appuie pour partie sur les expertises et données scientifiques de l'Office Français de la Biodiversité.

Si la présence prévisible de ce grand prédateur dans notre région doit être appréciée comme une bonne nouvelle pour les écosystèmes, nous n'ignorons pas qu'elle peut générer aussi des difficultés pour les éleveurs, qui ont perdu l'habitude de protéger les animaux domestiques. Le groupe de travail cherche donc à associer à son action toutes les compétences qui peuvent être utiles dans tous les domaines touchant au mode de vie et à la conservation du loup, ainsi qu'aux problèmes engendrés par l'espèce.

Afin de faire définitivement le point dans notre région sur les connaissances concernant l'espèce, la CRECIL a choisi d'éditer un numéro spécial de la revue Recherches naturalistes consacré uniquement à ce prédateur. Il passe au crible ses comportements, sa biologie, ses relations avec le bétail. Il aborde aussi sa situation dans le pays et en région, donnant la parole à l'Office Français de la Biodiversité afin de remettre dans son contexte la place de l'animal dans une politique nationale d'accueil de l'espèce.

Les 70 pages font donc un tour d'horizon complet, de manière à trouver toutes les réponses nécessaires si l'on veut dorénavant réattribuer une place indispensable à ce carnassier dans l'équilibre écologique de nos territoires, limitant ainsi la présence des ongulés, souvent trop nombreux dorénavant.

Couverture "Recherches naturalistes n°13"
Loup mâle au pied du mont Lozère, 2014
Photo : Philippe Baffie

UN MOT DE CEUX QUI FONT ET REPRESENTENT FNE CENRTE-VAL DE LOIRE

Alain DELHOMEL

Représentation Lig'Air

Après avoir travaillé plusieurs années pour la prévention des risques industriels et des pollutions c'est tout naturellement que j'ai accepté de représenter FNE Centre-Val de Loireau Conseil d'administration de Lig'Air, composé de quatre collèges : État et établissements publics, collectivités territoriales, industriels, organismes qualifiés et associations.

Lig'Air assure la surveillance réglementaire de la qualité de l'air avec des stations de mesures réparties sur le territoire régional. Elle diffuse chaque jour un indice ATMO. L'ensemble des données collectées lui permet d'apporter son expertise auprès des collectivités pour l'élaboration des plans de protection de l'atmosphère, des plans de déplacements, une étude sur les pesticides,... Lig'Air réalise aussi des campagnes de mesures auprès des sites susceptibles de présenter de fortes émissions et vient d'acquérir une expertise dans les nuisances olfactives avec la mise en place de jury de nez autour de certains méthaniseurs. Dans ce cas, il y a lieu de veiller à la bonne application du principe pollueur/payeur pour que les collectivités ne se substituent pas aux émetteurs pour payer les prestations.

Micheline PROUST

Représentation au PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets)

En 2022, le Comité d'animation et de suivi du plan régional déchets et économie circulaire a suivi la mise en place de l'observatoire intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et on a pu suivre :

- les efforts de réduction des différents types de déchets : les déchets ménagers et assimilés (DMA), les déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP), les déchets des activités économiques (DAE), les déchets dangereux (DD) et l'incitation au tri. Des études sont en cours, dont les résultats sont attendus en 2023 ;
- des actions d'économie circulaire par le tri et le recyclage des déchets, des avancées notables dans le domaine des textiles et un bon début dans le BTP ;
- avec la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), la réduction des emballages en plastique (atteindre une diminution d'au moins 20% d'ici 2035), la lutte contre le gaspillage et l'obsolescence programmée.

Et la présentation de quelques exemples de développement de tarification incitative.

Un vent de fraîcheur sur notre site internet

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles il est important d'avoir un site web. Il nous permet notamment d'être visible, de se faire connaître et de faire connaître nos actions et positions pour un public plus large que nos associations fédérées. Il se doit également d'être bien conçu et fonctionnel, pour donner la meilleure image possible de notre association au grand public. Et c'est pour cette raison que nous avons entièrement repensé notre site web en 2022, après plus de 7 ans de bons et loyaux services.

Nous avons engagé une refonte globale du site internet, en collaboration étroite avec notre fédération nationale France Nature Environnement. Ce nouveau site est adaptable, et son ossature est à disposition de toutes les associations fédérées du mouvement national. France Nature Environnement Centre-Val de Loire a contribué à rendre la maquette, développée par sa fédération nationale, compatible avec une activité d'association territoriale.

Passage de l'ancien, au nouveau site web

Une nouvelle priorité est également apportée, pour cette nouvelle version, à la publication de contenu dédié aux actualités du réseau et de notre association. Ainsi, le système d'actualités a été complètement revu, pour mettre ces dernières en avant.

Ce nouveau site permet d'adapter les trames et pages aux fonctionnement et sujets locaux.

1. L'amélioration de l'expérience utilisateur : un site web moderne et bien conçu améliore l'expérience utilisateur en proposant une navigation plus intuitive et une présentation plus attractive des contenus.
2. L'adaptation aux nouveaux supports : ce nouveau site est conçu pour s'adapter aux différents supports (ordinateur, tablette, smartphone) et permet une meilleure expérience sur tous les écrans.
3. L'augmentation de la visibilité sur les moteurs de recherche : conforme aux standards de développement, il améliore le référencement naturel et augmente la visibilité sur les moteurs de recherche de nos contenus, mais surtout de nos associations.
4. Meilleure gestion des données : ce nouveau site intègre des outils de gestion des données qui permettent une meilleure analyse de ces dernières et une meilleure adaptation des contenus aux besoins des utilisateurs. De ce fait, les informations reçues sont minimales, la vie privée est respectée, les performances sont augmentées, et l'impact environnemental est limité !

En résumé, ce nouveau site web permet de s'adapter aux nouveaux usages et aux nouvelles technologies, d'améliorer l'expérience utilisateur, et surtout de proposer une solution à bas coût "presque" clés en main aux associations du réseau France Nature Environnement.

Cette expérience de mutualisation avec notre fédération nationale souligne la force de notre fonctionnement en réseau. C'est une approche essentielle afin d'exploiter au mieux les ressources financières limitées qui sont dédiées par nos partenaires à la protection de notre environnement.

> **http://www.fne-centrevaldeloire.org/**

Notre participation au Comité régional de la biodiversité

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a réformé la gouvernance de la biodiversité au niveau national et dans les territoires. Ainsi, en région, la loi a créé un Comité Régional de la Biodiversité (CRB) qui s'est substitué au Comité Régional « Trame Verte et Bleue » (CRTVB).

Le Comité, placé auprès du président du Conseil régional et du Préfet de région, constitue le lieu privilégié d'information, d'échanges, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région avec pour mission principale l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie régionale biodiversité. Il est aussi associé à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et d'autres programmations régionales stratégiques qui touchent à l'environnement.

Son comité est composé de 109 membres désignés pour 5 ans dans lequel nous avons toute notre place, soit en tant que fédération, soit par l'intermédiaire de nos associations adhérentes.

En cette année 2022, nous avons eu une réunion le 16 novembre sur la révision du SRADDET à propos de la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), avec un focus sur les adaptations relatives à la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et à la lutte contre l'artificialisation des sols ainsi que celles relatives aux constructions logistiques.

Nous avons donc précisé notre ligne sur ces deux points majeurs des futures politiques à mener en ce qui concerne l'usage du foncier et de nos milieux naturels.

Grâce au travail de notre réseau biodiversité, nous avons pu préparer une réponse appropriée sur ces thèmes et nous nous sommes exprimés lors de ce comité.

Nous avons d'abord rappelé le lien étroit qui existe entre climat et biodiversité. Si pratiquement plus personne n'a de doute sur le changement climatique en cours, la prise en compte de la biodiversité dans nos politiques d'aménagement reste encore largement insuffisante. Et pourtant, nous en avons toutes les responsabilités. D'autant que de nombreuses solutions

Qu'est-ce que la Trame verte et bleue ?

C'est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Définition issue du Centre de ressources pour la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue du Ministère de la transition écologique et solidaire et de l'Office français de la biodiversité.

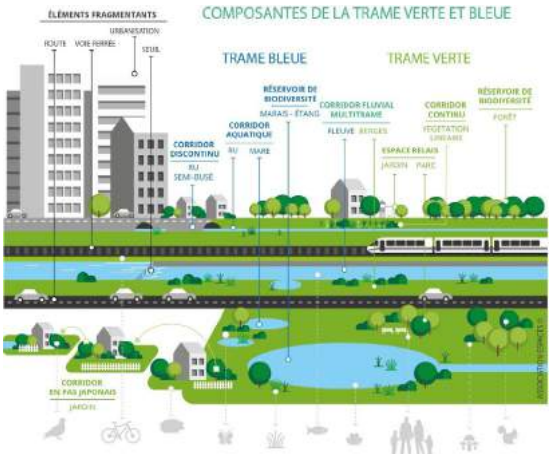

à nos difficultés à venir, sécheresses, inondations, réduction de la température dans les villes, entre autres, peuvent trouver des réponses appropriées en s'appuyant sur une meilleure intégration de la nature dans les projets.

70%

c'est l'augmentation de l'artificialisation des sols depuis 1981

Par ailleurs, depuis plusieurs dizaines d'années, il y a dichotomie complète entre l'augmentation de la population et l'artificialisation des sols. Nous sommes même, au niveau européen, le plus mauvais élève. Depuis 1981, l'artificialisation des sols a augmenté de 70 %, alors que la population n'a augmenté que de 19 %.

Les APNE sont donc favorables à une réflexion profonde sur l'usage des sols et les ponctions permanentes auxquelles nous procédons.

Si le N (nette) de ZAN peut questionner, nous avons toutefois plusieurs dizaines d'années devant nous pour l'obtenir. Et nous devons donc dès maintenant aller en ce sens, sachant que c'est une politique de long terme.

Aussi, notre fédération a fait part des préoccupations suivantes :

- Nous demandons à mieux connaître l'état des surfaces artificialisées ou non en région, ce qui n'est pas encore le cas. Nous demandons la création d'un Conseil départemental de lutte contre l'artificialisation des terres, ouvert à l'ensemble des parties prenantes concernées et chargé de la délivrance des autorisations d'artificialisation des espaces naturels.
- Nous avons demandé que soit retravaillé le SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) qui n'est plus adapté aux enjeux d'aujourd'hui et trop peu contraignant. Il est vital de rentrer dans le détail des trames vertes et bleues. Et d'ajouter les autres trames, comme la noire par exemple. Les inventaires de la biodiversité communale sont l'échelle parfaite de ce qu'il faut faire pour avoir des réponses fines et adaptées au terrain. Nous avons insisté sur le terme « éviter » afin que nos politiques d'organisation des territoires soient plus innovantes sur ce sujet.
- Nous pensons qu'il faut dorénavant arrêter de monter des projets de photovoltaïque sur des sols encore non imperméabilisés et les développer plutôt sur les toitures déjà en place. L'agrivoltaïsme n'est pas un choix que nous défendrons.
- Enfin, pour ce qui concerne la logistique, de nombreuses surfaces ont déjà été préemptées et doivent être intégrées dans les décomptes. Nous devons stopper cette course aux entrepôts qui, de plus, développe des transports par camion dans notre région.

Conseil régional de la région Centre-Val de Loire

Les webinaires du réseau eau

Dans le but d'accroître et de propager la connaissance acquise par le réseau eau fédéral, des webinaires ont été organisés afin d'aborder des sujets qui ont été mis en avant par le SDAGE Loire-Bretagne et particulièrement par sa révision en 2022. Ainsi, au cours de l'année, deux webinaires se sont déroulés. Ils sont tous les deux à disposition sur la chaîne YouTube de FNE Centre-Val de Loire.

Le 4 juillet, un webinaire sur les analyses HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) a été organisé par FNE Centre-Val de Loire. Les intervenants, Pierre TOUZAC, chargé de la planification à la délégation Centre-Val de Loire de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et Camille RIDEY, chargée d'études HMUC à l'Etablissement Public Loire, se sont chargés de présenter aux maîtres d'ouvrage les objectifs d'une analyse HMUC ainsi que leur structure. Ainsi une trentaine de participants se sont regroupés en milieu d'après-midi pour découvrir ce webinaire.

Ils ont ainsi pu découvrir ce qu'est une analyse HMUC : il s'agit d'une étude, financée à 100 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, qui permet de définir et d'orienter la politique et la planification de la gestion de l'eau des territoires. Cette analyse se décompose en 4 axes : Hydrologie, Milieux, Usages et Climat.

Après l'intervention de Pierre TOUZAC, relatant les enjeux des analyses HMUC ainsi que les démarches engagées dans le bassin Loire-Bretagne, des questions ont été posées sur les prélèvements en région Centre-Val de Loire, sur les différents scénari du changement climatique envisagés par les analyses HMUC ou encore sur les études de volumes prélevables.

S'en est suivi l'intervention de Camille RIDEY qui a abordé la méthodologie mise en œuvre en 3 grandes phases. Le scénario extrême du changement climatique dans les analyses HMUC et les clauses de révision ont été discutés entre intervenants et spectateurs.

Le 15 novembre, un webinaire sur la prévention des inondations et de leurs conséquences, à travers la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) et la solution Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été organisé par FNE Centre-Val de Loire.

Les inondations sont de plus en plus récurrentes et intenses en France : elles sont le principal risque naturel du pays. Récemment, le mois de juillet 2021 a été l'un des plus mortels enregistrés avec 920 morts dans le monde. Dans un but d'adaptation au changement climatique, la GEMAPI est aujourd'hui une compétence indispensable dans l'aménagement de nos territoires jusqu'alors déconnectés des écosystèmes. Concernant la Prévention des Inondations plusieurs questions se posent : quelles responsabilités incombent aux maîtres d'ouvrages ? Quels sont les outils de prévention adaptés mis à disposition des territoires pour diminuer leurs vulnérabilités et préserver des vies ?

Introduite par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), la compétence GEMAPI, devenue obligatoire pour les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) au 1er janvier 2018, a permis de structurer une maîtrise d'ouvrage territoriale en articulant l'aménagement du territoire et en favorisant la mise en place de programmes intégrés qui associent les milieux aquatiques et la prévention des inondations. Ce volet a été présenté par Wendy GROVER, coordinatrice eau et climat à FNE Centre-Val de Loire. En amont de cette compétence, depuis 2002, des appels à projet, PAPI, ont pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considéré. Ces programmes permettent ainsi d'aborder, à travers sept axes d'actions, la prévision, la prévention et la protection des territoires. Pour aborder ces programmes, Sara AUBISSE, chargée de mission PEP (Programme d'étude préalable) Cher médian et aval à l'Établissement Public Loire a apporté son expertise.

Les espèces emblématiques du Centre-Val de Loire

Comme chaque année, le pôle Faune et ses membres décident de travailler à la publication d'au moins une fiche espèce faune emblématique.

Ce sont des espèces dont la préservation est importante à l'échelle de la région, et qui sont dépendantes du milieu dans lequel elles vivent. L'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) a choisi de mettre en avant ces espèces selon différents critères :

1. elles sont rares et/ou localisées dans une partie de la région ;
2. elles sont fortement menacées au niveau régional ;
3. elles sont facilement reconnaissables ;
4. elles sont caractéristiques d'un milieu et/ou de certaines régions naturelles (Brenne, Sologne, vallée de la Loire...).

Lézard des souches
Photo : Eric SANSAULT, ANEPE Caudalis

En 2022, 2 fiches ont été publiées sur le nouveau portail régional de la biodiversité de l'ARB Centre-Val de Loire, le site de l'ORB ayant été intégré dans ce portail depuis le début de l'année.

Pour la première fiche consacrée au Lézard des souches, FNE Centre-Val de Loire a travaillé en collaboration avec Eric SANSAULT de l'ANEPE Caudalis. Il est l'animateur du Plan régional d'actions sur l'espèce et coordinateur régional de la Société herpétologique de France.

Aller + loin

Pour prendre connaissance des 10 fiches déjà publiées par le pôle Faune, c'est par ici : https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/especes-et-habitats-emblematiques

Une deuxième fiche sur la Truite commune a été rédigée à l'aide des fédérations de pêche de la région et plus particulièrement grâce à la contribution de Laurent DELLIAUX de la fédération de pêche du Loiret et Julien PROSPER de la fédération régionale.

À travers ces fiches, le pôle Faune synthétise les informations générales à connaître sur les espèces comme l'écologie et la description de certains comportements de vie, en dresse une brève description précise, comment la reconnaître et ne pas la confondre avec d'autres espèces similaires.

Ces fiches donnent aussi des informations sur les différents statuts de chaque espèce comme notamment leur présence sur les listes rouges, ou encore des références à la législation française. Puis y sont décrites plus particulièrement la situation de leurs populations en région et sur le territoire français ainsi que les mesures de préservation mises en place pour ces espèces en Centre-Val de Loire.

En 2023, plusieurs pistes pour la rédaction de nouvelles fiches sont envisagées sur : la Cigogne noire, le Brochet, le Balbuzard pêcheur ou le Murin à oreilles échancrées.

Vous intervenez sur le bâti : pensez biodiversité !

La prise en compte de la biodiversité dans les travaux d'isolation énergétique du bâti est une thématique prise à bras le corps par FNE Centre-Val de Loire, depuis la création de sa coalition "Transition énergétique et préservation de la biodiversité" en 2020. Le dialogue avec les bailleurs sociaux a permis de poser les bases d'un projet pour gérer en amont des chantiers les solutions d'intégration de la biodiversité lors des travaux. La fédération a souhaité inspirer de nouveaux acteurs du bâti lors d'une journée d'échanges à Tours le 9 décembre 2022.

Cette journée a permis de présenter de nombreux retours d'expériences d'intégration de la biodiversité dans les chantiers liés au bâti mais également des moments d'échanges de qualité entre les divers corps de métiers liés au monde du bâti :

- des porteurs de projets tels que les collectivités et les bailleurs sociaux ;
- des structures conseils comme les associations environnementales et les bureaux d'études ou une structure de type "centre de ressources" dédiée au bâti (Envirobat' Centre) ;
- des représentants des artisans qui réalisent les travaux.

Cette journée a été très appréciée de la cinquantaine de participants représentant 33 structures différentes. Elle a permis aux départements et à la Région d'échanger sur leur programme respectif de rénovation des collèges et lycées. En fin de journée, une communauté de commune s'est rapprochée d'une association présente sur son territoire pour identifier la manière de travailler ensemble pour conseiller les particuliers souhaitant rénover leur patrimoine bâti tout en préservant la biodiversité. Ainsi, le réseau associatif est maintenant bien identifié comme référent de qualité pour des conseils d'intégration de la biodiversité dans les travaux du bâti en région.

Une dynamique forte a été lancée à la suite de cette journée car l'une des structures participantes, Envirobat Centre, a proposé aux personnes présentes de renouveler ces échanges dans le cadre d'un groupe de travail régional "Bâti et biodiversité" qui aurait pour mission de "mettre en commun les savoirs, identifier les freins et leviers d'actions pour permettre de produire et diffuser des outils en faveur de la biodiversité auprès des acteurs du bâtiment".

Les participants au séminaires écoutant le mot d'introduction de la journée
Photo : Arnaud DUVAL, France Nature Environnement Centre-Val de Loire

Les actions sur le bâti se poursuivront en 2023 avec la poursuite du projet "Un toit pour la biodiversité" initié avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) Centre-Val de Loire et ses bailleurs fédérés (pour plus d'informations, voir page 19).

La coordination régionale du programme STOC

Le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) est un protocole scientifique national qui permet de suivre, depuis plusieurs décennies, les tendances d'évolution du nombre d'oiseaux par espèce et leur répartition géographique. Il était peu déployé en Centre-Val de Loire. Depuis 2020, France Nature Environnement Centre-Val de Loire pilote les prospections menées en région afin d'améliorer la mobilisation sur son territoire.

En région, en 2022, l'animation STOC est enfin proposée sur l'ensemble des 6 départements, grâce au concours de 3 bénévoles (dans l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire), et 3 salarié.e.s (dans le Cher, l'Indre et le Loiret) de nos associations membres. Qu'ils soient ici remerciés pour leur implication dans ce suivi d'importance nationale !

Dans cette action, France Nature Environnement Centre-Val de Loire sert d'intermédiaire entre les animateurs locaux et la gouvernance nationale constituée du binôme Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Muséum national d'Histoire naturelle. Elle vient également en soutien aux observateurs qui rencontrent des difficultés à saisir leurs données.

Au total, ce sont 48 sites qui ont été suivis en 2022 (contre 32 en 2021 et 15 en 2020). On peut voir le détail des données collectées dans le tableau ci-dessous. Pour deux départements, nous avons atteint le premier objectif fixé par la coordination nationale, à savoir le suivi de 10 sites par département ! Nous remercions ici les 43 observateurs sans qui cela n'aurait pas été possible, qu'ils viennent d'arriver dans le programme ou qu'ils réalisent des suivis depuis longtemps.

	18	28	36	37	41	45	Total
Nombre de carrés	6	7	3	15	7	10	48
Nombre d'observateurs	7	5	3	12	6	10	43
Nombre de données	2 950	2 702	645	4 329	1 611	4 078	16 315
Nombre d'espèces différentes observées	94	80	92	104	92	91	

Détail du nombre de sites suivis par département en région Centre-Val de Loire en 2022, et quelques informations associées.

En 2023, l'Office Français de la Biodiversité intègre le programme STOC au niveau national. La dynamique régionale en sera d'autant plus accélérée !

Mésange charbonnière
Photo : Didier BARRAUD

Si vous aussi vous souhaitez participer au STOC, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un.e des coordinateur.ice.s suivant.e :

- **Centre-Val de Loire : Daphné MARQUES**
  daphne.marques@fne-centrevaldeloire.org
- **Cher : Sébastien BRUNET**
  sebastien.brunet@nature18.org
- **Eure-et-Loir : Jean-Luc ROUSSEAU**
  jluc28800@yahoo.fr
- **Indre : Henry BORDE**
  henry.borde@indrenature.net
- **Indre-et-Loire : Didier BARRAUD**
  appollonusbarraud@free.fr
- **Loir-et-Cher : Dominique HEMERY**
  dom.hemery@wanadoo.fr
- **Loiret : Marie-des-Neiges DE BELLEFROID**
  mndebellefroid@lne45.org

Les listes rouges régionales

Le *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre* fêtera ses 10 ans en 2024. Les naturalistes régionaux, sous la coordination du pôle Faune de l'Observatoire régional de la biodiversité, ont souhaité débuter l'actualisation des listes rouges le composant.

Les listes rouges sont censées être de véritables miroirs de l'état de santé des populations animales, végétales et des habitats d'un territoire donné. L'actualisation régulière de ces listes est nécessaire pour constater l'évolution des tendances des populations au fil du temps. Ce travail permet notamment de modifier le classement de certaines espèces dans une catégorie de menace plus ou moins sévère en fonction de leur réaction aux activités humaines sur le territoire en question.

Le travail du Livre rouge a été titanesque, avec la publication de 20 listes, pour la moitié d'entre elles labellisées par le comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature (CSRPN). C'est donc une actualisation groupe par groupe qui a été initiée en région Centre-Val de Loire depuis 2020 dans le cadre de l'animation du pôle Faune de l'ORB.

Couverture de la liste rouge Odonates

FNE Centre-Val de Loire, accompagnée de la DREAL Centre-Val de Loire et d'un ou plusieurs experts de structures compétentes sur un groupe donné, coordonnent ces travaux et confrontent les jeux de données récoltées à la méthodologie de l'UICN.

En 2022, le travail de liste rouge a concerné 2 groupes : celui des Libellules et Demoiselles, autrement appelées Odonates, et celui des Papillons de jour et Zygènes.

Concernant l'actualisation de la liste rouge des Odonates, celle-ci a été publiée sur le site internet de FNE Centre-Val de Loire, de la DREAL Centre-Val de Loire et de l'Agence Régionale de la Biodiversité en septembre 2022.

Ce travail a été réalisé principalement par Renaud BAETA, salarié de l'association ANEPE Caudalis et animateur de la déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Odonates. Ce travail partenarial a bénéficié de l'expertise d'un groupe d'une vingtaine d'experts régionaux tout au long du projet.

Concernant la réalisation de la liste rouge Papillons de jour et Zygènes, le travail méthodologique a bien avancé, mais n'a pas pu être finalisé avant la fin de l'année 2022. FNE Centre-Val de Loire coordonne l'action avec Serge GRESSETTE du Cen Centre-Val de Loire, animateur de la déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Papillons de jour et Zygènes. Un groupe d'une quinzaine d'experts a suivi chaque étape du projet et sera encore une fois sollicité courant 2023 pour finaliser la liste et aboutir à sa publication après labellisation par l'UICN et validation par le CSRPN.

En 2023, le travail se poursuit pour 3 autres listes : les oiseaux nicheurs, les amphibiens et les reptiles.

Aller + loin

La liste Odonates labellisée est accessible au lien suivant : https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/sites/default/files/content/actualites/LRodonatesRCVL2022-VF2ok.pdf

Mieux comprendre la politique biodiversité

Préserver la biodiversité est indispensable pour lutter contre la 6ème extinction de masse du vivant. Mais il est très souvent complexe de comprendre comment il est possible d'agir en France et comment cela est décliné en région. C'est la raison pour laquelle FNE Centre-Val de Loire a souhaité construire une série de webinaires qui permettra à tou.te.s de s'y retrouver dans le mille-feuille administratif français !

En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement mettait pour la première fois les questions écologiques au rang des préoccupations internationales. Vingt ans plus tard, en 1992, 189 pays se réunissaient pour le sommet de la Terre à Rio et s'engageaient autour de la Convention sur la diversité biologique. Au titre de cette convention, la France adopta sa première Stratégie nationale pour la biodiversité pour la période 2004-2010. Une deuxième stratégie prit la suite pour la période 2011-2020 (SNB2).

Alors que la 3e stratégie nationale biodiversité (SNB3) est sur le point d'être adoptée (2023-2030), FNE Centre-Val de Loire a souhaité organiser en 2022 une série de webinaires de 1h30 chacun afin d'identifier comment la préservation de la biodiversité est discutée aux échelles nationale et régionale, et quelles actions en découlent concrètement sur le territoire.

Pour le premier webinaire du 29 novembre, orienté sur la présentation de la genèse de stratégie nationale biodiversité à partir des échanges internationaux, FNE Centre-Val de Loire a fait appel à l'Office français de la biodiversité, la structure chargée de réaliser le bilan de la SNB2 en 2019. Isabelle VIAL, notre interlocutrice, a pu délivrer aux 39 internautes connectés les 6 thèmes d'enjeux majeurs de la SNB2 qu'il est important d'améliorer pour élaborer la SNB3. Ce témoignage a été complété par le retour de notre fédération nationale FNE qui œuvre au quotidien pour porter jusqu'au ministère la voix de la biodiversité et faire inscrire dans cette nouvelle stratégie les éléments indispensables à l'enrayement effectif de perte de biodiversité que connaît notre territoire.

Pour le second webinaire du 13 décembre, axé sur la présentation de la conduite d'une politique régionale en faveur de la biodiversité par le Conseil régional et l'État en région représenté par la Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val de Loire, 47 personnes se sont inscrites à l'événement. FNE Centre-Val de Loire a complété ce tour d'horizon en présentant les actions qu'elle porte, aux côtés de son réseau associatif, en faveur de la biodiversité.

Lors de ces deux webinaires, les internautes présents ont alerté nos intervenants (de l'échelle nationale comme régionale) sur les atteintes lourdes et multiples portées à la biodiversité de notre région déjà tellement impactée par l'artificialisation du sol via la part importante d'agriculture plus ou moins intensive développée sur le territoire. Espérons que ces échanges permettront de faire bouger les lignes pour améliorer la prise en compte de l'importance de la biodiversité dans les travaux d'aménagement du territoire.

Pour 2023, la fédération a choisi de poursuivre cette série de webinaires en proposant de zoomer plus localement encore dans la présentation d'instances départementales que sont les Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et les Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) où l'avenir de la biodiversité locale est discuté.

Aller + loin

Retrouvez ces webinaires, ainsi que tous les autres, sur notre page Youtube : https://bit.ly/webinaires-fne !

Une base de données à la page !

Mieux connaître pour mieux protéger, c'est l'adage des associations de protection de la nature. Notre réseau a déployé des outils de saisie partout en région pour que la connaissance du terrain permette la mise en place d'actions œuvrant à préserver les espèces et les espaces qui nous entourent. Notre fédération régionale s'est dotée, en 2020, d'un outil de centralisation de ces données pour mettre à disposition de tous un outil de visualisation des données produites par notre réseau à l'échelle de la région. Nature'O'Centre a subi en 2022 de nouvelles améliorations.

Certains se souviennent peut-être encore de notre ancienne base de données régionale nommée SIRFF. Depuis son arrêt, l'ensemble du territoire régional est couvert par 11 outils de saisie en ligne administrés par les associations de notre réseau. Parce qu'il est parfois difficile de s'y retrouver et d'obtenir des informations synthétisées à l'échelle régionale, le réseau FNE Centre-Val de Loire s'est doté en 2020 d'un site de centralisation et de visualisation des données produites sur l'ensemble du territoire régional : Nature'O'Centre.

Nature'O'Centre est un site accessible à tous. Il a pour objectif de présenter l'ensemble des espèces déjà observées sur le territoire de la région. En naviguant sur ce site, les internautes peuvent visualiser la richesse végétale et animale régional, présentée sous forme d'observatoires.10 observatoires sont d'ores-et-déjà accessibles à la visualisation, un par groupe d'espèce.

Après 2 années complètes d'utilisation, la fédération régionale a souhaité procéder à quelques améliorations pour rendre Nature'O'Centre encore plus ergonomique et fonctionnel. Le vocabulaire technique sur la classification des niveaux de protection des espèces à été vulgarisé, tout comme celui sur les termes de protection des milieux. De plus, une fonction de recherche des données par commune a été ajoutée directement sur la page d'accueil afin de faciliter la prise en main par les collectivités souhaitant trouver des renseignements sur leur territoire. Ensuite, un travail de refonte de l'architecture de la base a été mis en place. Il permet de centraliser plus régulièrement (chaque jour) des données mieux caractérisées.

Cette connexion journalière sera possible avec 6 bases locales, car elles sont construites sur le même modèle que la base régionale. Pour les autres bases, un outil d'import automatisé a également été développé, permettant de réduire l'intervalle de temps entre deux remontées de données (jusqu'à présent annuelle).

Ce développement permettra notamment d'alimenter un programme national d'amélioration des connaissances sur les oiseaux nicheurs de France (site Oiseaux de France).

Mise en situation de Nature'O'Centre

La mise en place, en pleine pandémie, de ce portail de visualisation des observations de la faune et de la flore, n'a pas permis de une communication élargie. La fédération informera, en 2023, les collectivités de la région Centre-Val de Loire de l'existence des nouvelles fonctionnalités de l'outil à leur disposition.

Les formations organisées pour notre réseau

Chaque année, FNE Centre-Val de Loire propose plusieurs formations ddans le cadre du programme de formation modulaire de l'ARB Centre-Val de Loire coordonné par le GRAINE Centre-Val de Loire. Issues d'une large consultation auprès de son réseau associatif, la fédération élabore les sujets en fonction de l'actualité environnementale et des besoins en développement des connaissances. Ces formations œuvrent à favoriser la montée en compétence (des bénévoles et salariés du réseau associatif) et le partage d'expérience.

En 2022, FNE Centre-Val de Loire a proposé une formation de 3 jours sur la thématique de la plantation d'arbres en contexte urbain et/ou agricole.

Organisée du 28 au 30 mars, la formation « Planter local : Méthodes et espèces adaptées au changement climatique » visait à homogénéiser les pratiques de plantation de haies par le réseau associatif. En effet, nos associations accompagnent les collectivités dans le cadre des opérations Objectif Climat 2030 et la réalisation d'Inventaires ou d'Atlas de la biodiversité communale. Dans ces 2 démarches, le réseau préconise aux communes de planter des haies ou plus largement végétaliser les cœurs de villes et villages afin de lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la trame verte régionale.

Les stagiaires de la formation "Planter local" à Busy-St-Liphard (45)
Photo : Daphné MARQUES, France Nature Environnement Centre-Val de Loire

Cette formation a été l'occasion de partager les expériences et côtoyer divers acteurs du territoire engagés autour de la plantation d'arbres : l'INRAe avec sa vision de recherche sur les liens entre végétation et changement climatique, l'Agence régionale de la biodiversité pour parler des solutions d'adaptation fondées sur la nature et la gestion de la végétation pour réguler l'eau sur un territoire, Lupaysage pour le label végétal local et le déploiement de la filière d'arbres et arbustes locaux en région, ainsi que Perche Nature et le CDPNE pour leur implication auprès d'agriculteurs pour la plantation de haies.

Tout ce contenu a également servi à 6 de nos associations impliquées dans le projet Centr'haies, où un collectif, porté par BioCentre, devait accompagner 60 agriculteurs en région pour monter des projets de plantation de haies sur leurs exploitations (voir page 20). Les salariés du réseau (et d'autres structures environnementales) se sont ainsi retrouvés dans les locaux de l'Agence régionale de la biodiversité à Orléans pour suivre cette formation de 3 jours.

En 2023, deux autres formations auront lieu en fin d'année, les 27 et 28 novembre pour la formation "Zéro artificialisation nette en région Centre-Val de Loire" et les 5 et 6 décembre pour la formation "Enjeux et adaptations aux changements climatiques en région Centre-Val de Loire".

- **Pour participer à nos formations, envoyez un mail à contact@fne-centrevaldeloire.org**

NOS FINANCES

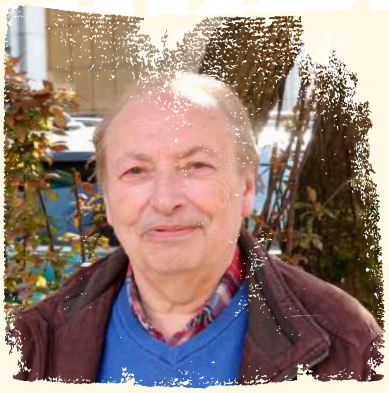

Le mot du trésorier

DIDIER ROUX / TRESORIER DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Malgré un niveau de subventions moins conséquent qu'en 2021, nous bénéficions du soutien toujours fidèle de nos principaux financeurs. L'écart s'explique principalement par des délais liés à des changements de politiques, de modalités de prise en charge et de référents chez nos partenaires mais aussi par une vacance de poste sur 3 mois. Les projets ont donc été lancés avec du retard en comparaison de l'exercice précédent. Néanmoins, cela n'a impacté que modérément le résultat qui est certes négatif mais reste en montant inférieur au bénéfice de l'année 2021.
La fédération, comme de nombreuses associations, se heurte aux aléas des appels à projets pour compléter son budget qui n'est pas entièrement couvert par les conventions pluriannuelles. Beaucoup d'énergie est investie par nos équipes dans la définition d'actions qui ne voient malheureusement pas toujours le jour car sont pour 50 % refusées par les dispositifs.

L'achèvement de l'exercice 2022 démontre une nouvelle fois un niveau d'actif bilanciel confortable avec un montant de fonds propres associatifs et réserves de 278 672 € en 2022 contre 289 422 € en 2021 ; et une trésorerie largement excédentaire de 244 948 € (supérieure à 2021 : 213 732 €).

Des investissements de fonctionnement ont été réalisés concernant la mise à jour du logiciel support de Nature'O'Centre ainsi que l'acquisition d'un PC et l'achat d'un stand financés avec l'aide de la Convention d'Investissement de la Région à 80 %. Ces acquisitions font l'objet d'un amortissement de 5 à 8 ans selon les matériels acquis.

Le Passif du bilan démontre la rigueur toujours observée dans le suivi des différentes composantes tel le poste fournisseurs qui a été ramené de 34 458 € en 2021 à 21 682 € en 2022. En ce qui concerne les dettes sociales, les cotisations sont payées sur les mois suivants postérieurs à l'arrêté du bilan. Les dettes sociales et fiscales demeurent stables d'un exercice à l'autre, en totale adéquation avec les

charges de personnel bien contenues. Les produits d'avance représentent essentiellement des actions qui seront entreprises sur 2023 avec des financements de l'OFB pour l'opération « Un toit pour la biodiversité ».

Comme nous l'avons annoncé précédemment, la Fédération FNE Centre-Val de Loire a toujours comme principal financeur la Région Centre-Val de Loire qui nous honore d'un montant toujours à un niveau élevé et constant depuis plus de deux ans. Le Conseil Régional, principale source de financement pour un montant de 128 111 € (100 191 € + 27 064 € + 856 €) représentant pratiquement 58 % de nos subventions, nous permet de poursuivre les actions entreprises dans le cadre du projet fédéral depuis plusieurs années : fonctionnement des réseaux eau et biodiversité, animations Nature'O'Centre, contribution à l'ARB sur la gouvernance générale, déploiement des opérations Objectif Climat 2030, IBC, listes rouges, STOC oiseaux, Un toit pour la biodiversité... La fédération poursuivra en 2023 le travail de la COP sur la charte bois énergie et biodiversité et bien d'autres projets en étroite concertation avec les associations fédérées, les institutionnels, les collectivités locales et leurs agents, les différents canaux : presse, etc ...

La DREAL maintient globalement ses engagements, avec cependant une progression affichée d'Objectif MARES.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a baissé ses concours : 33 941 € cette année contre 54 213 € en 2021 en relation avec la Consultation sur l'Eau qui n'a pas eu lieu en 2022. La prochaine consultation devrait se tenir fin 2024 début 2025.

La SNCF Réseau a eu moins recours à des prestations qu'en 2021.

Les cotisations ont légèrement augmenté avec l'apport des membres de la LPO Centre-Val de Loire en qualité d'administrateurs.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, elles s'affichent en baisse avec une baisse du recours à la formation qui n'a pas eu lieu cette année, mais qui sera reportée sur 2023. Les hausses de charge de personnel sont liées à des augmentations régulières du point d'indice, des points d'ancienneté. Les loyers des locaux ont augmenté depuis plusieurs années conformément aux engagements négociés il y plus d'un an. Toutefois, les loyers seront révisés à la baisse dès que nous occuperons les nouveaux locaux à partir du mois de juin à la Cité de l'agriculture.

Les produits financiers sont toujours faibles, mais devraient progresser avec la hausse des taux d'épargne depuis le 1er février 2023.

Nos ressources 2022

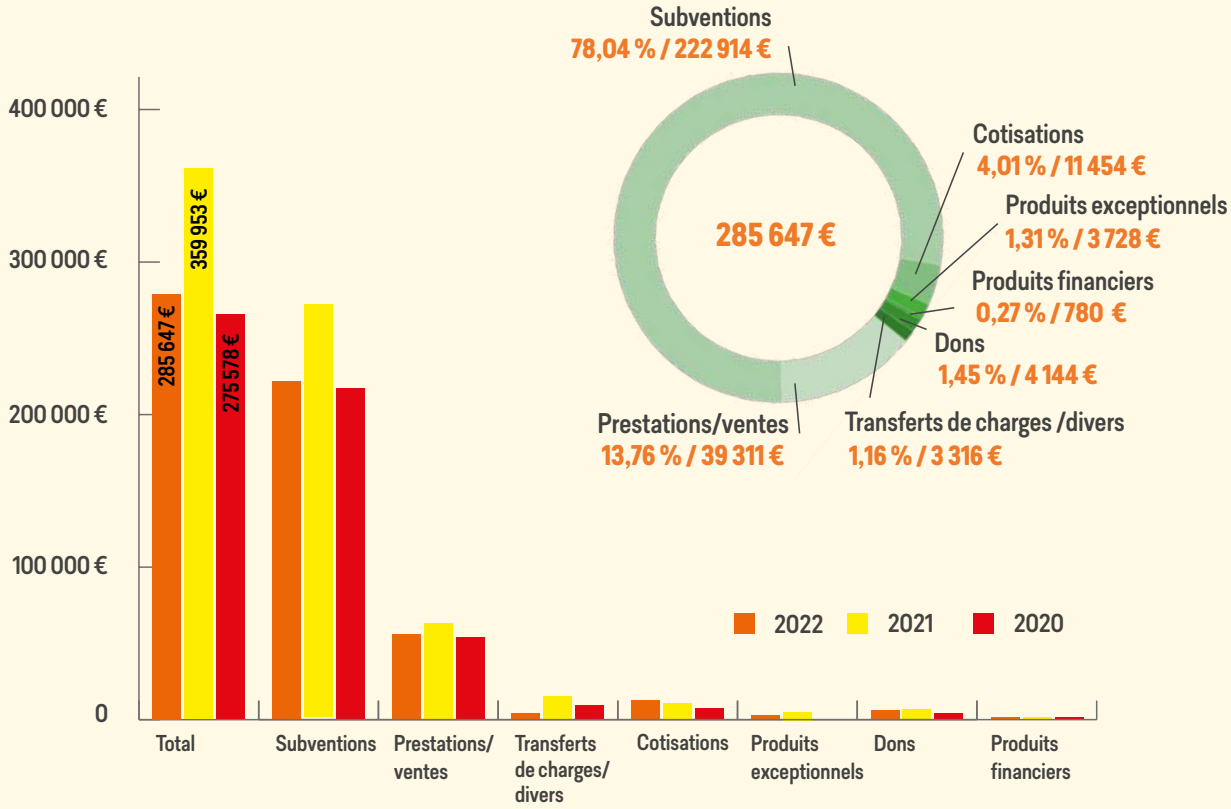

Nos charges 2022

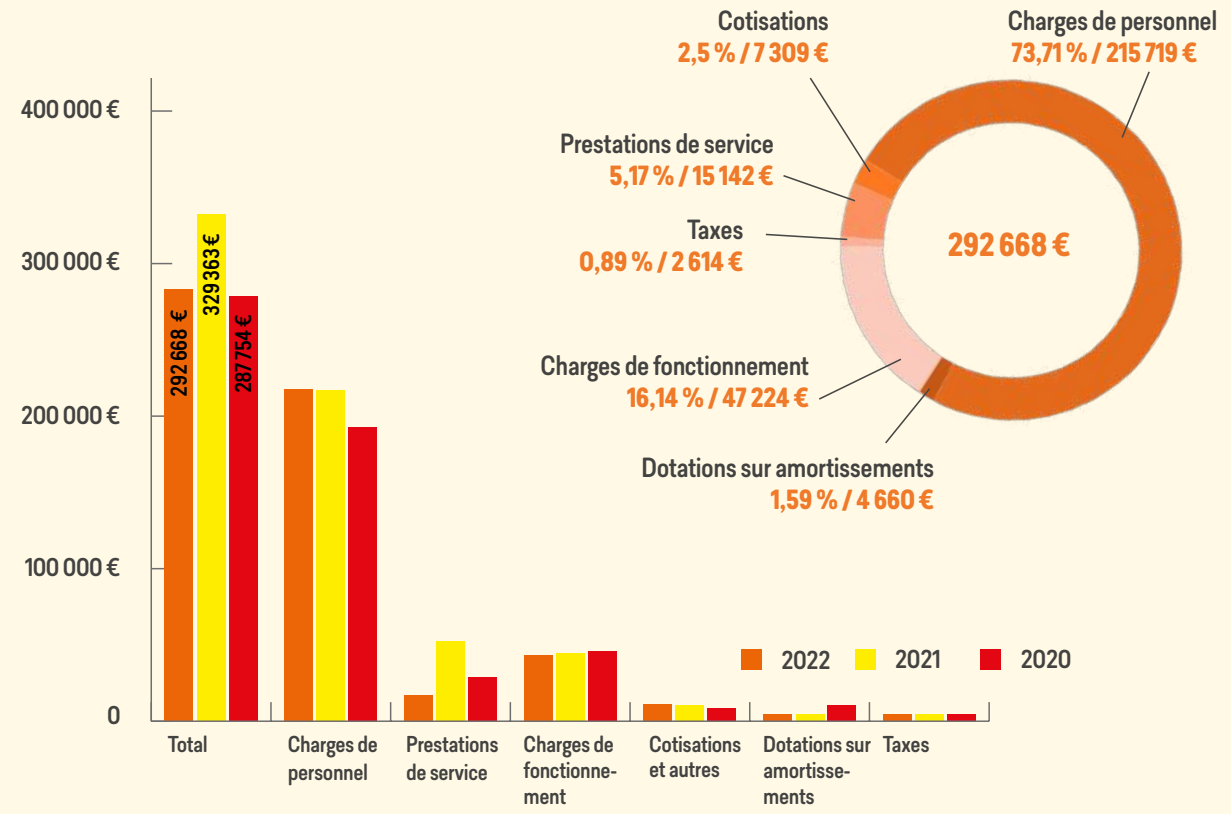

NOS ASSOCIATIONS EN ACTION

Nos associations œuvrent dans tous les domaines de la protection de l'environnement, à l'échelle régionale, départementale ou locale. Leurs modes d'actions sont multiples : leurs militants informent les citoyens, rencontrent les élus et les décideurs, mènent des actions de terrain (nettoyage de site, inventaires naturalistes...), forment les bénévoles, gèrent des espaces protégés ou encore participent aux débats et consultations publics. Cette diversité fait toute la richesse de FNE Centre-Val de Loire. Ensemble, nous poursuivons le même but : faire progresser la protection de la nature en région.

AVERN

16ème édition de notre salon écolo-bio à Chérisy (28)

Le salon "Vivre et Habiter écologique et bio" (exposants, conférences, ateliers) propose des solutions alternatives pour adopter un autre mode de vie préservant la biodiversité, économisant les ressources, privilégiant une consommation et un comportement 'écologiques'. L'entrée est gratuite et le public peut y déguster un goûter bio gratuit.

L'AVERN, lors d'une précédente édition, s'était penchée sur les animaux sauvages mais qu'en est-il des animaux familiers qui côtoient notre vie quotidienne ? En effet, beaucoup d'humains ont des animaux dits "de compagnie". Mais alors pourquoi, chaque année, tant d'animaux sontabandonnés ? Pourquoi tant d'animaux sont sujets à des expériences dans les laboratoires pour être finalement euthanasiés ? Pourquoi tant de cruauté et tant d'incohérence dans nos comportements ?

Cette 16ème édition s'est donc penchée sur "ces animaux qui nous font du bien" pour inciter le public à réfléchir sur notre incohérence et agir par la suite en conséquence. Nous sommes heureux d'avoir réuni un public plus chaleureux et enthousiaste qu'a l'accoutumée.

☞ http://www.avern.fr/

ANEPE CAUDALIS

Réhabiliter les zones humides

Financé dans le cadre du « Plan de Relance », nous avons travaillé en 2022 avec l'entreprise Cirade Environnement et l'Entraide ouvrière pour remettre en état un peu plus de 4 hectares de landes humides sur la commune de Restigné (37). Ce projet de restauration a été mené en collaboration avec la commune, le PNR Loire-Anjou-Touraine et l'Office Nationale des Forêts.

Jusqu'au début des années 1970, les plateaux boisés qui surplombent les vignes du Bourgueillois étaient recouverts par des paysages de landes humides. Identifiées comme l'un des milieux les plus remarquables du Centre-Val de Loire en termes de biodiversité, les landes humides sur sols acides font partie des habitats parmi les plus menacés de notre région. Ces landes hébergent encore aujourd'hui une riche biodiversité composée d'espèces aux noms évocateurs : Gentiane des marais, Criquet des ajoncs, Azuré des mouillères, Fauvette pitchou... d'autres secteurs devraient être restaurés dans les années à venir.

☞ http://www.anepe-caudalis.fr/

CDPNE

Un nouveau plan de gestion pour la Réserve de Grand-Pierre et Vitain (41)

Créée en 1979, la réserve naturelle nationale des vallées de la Grand-Pierre et de Vitain s'étend sur près de 300 hectares au cœur de la Petite Beauce. Elle abrite une mosaïque de milieux naturels : pelouses calcicoles, milieux humides en bordure de cours d'eau, ou encore boisements anciens où prospèrent mousses et lichens.

Le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) en assure la gestion depuis sa création.

Approuvé en 2022 pour une période de 10 ans, le nouveau plan de gestion de la réserve s'appuie notamment sur deux axes forts.

Le premier concerne les milieux humides aux abords de la Cisse, propriété du Conseil Départemental de Loir-et-Cher depuis 2020. D'importants travaux de restauration sont prévus : réouverture de prairies, gestion par pâturage bovin, reméandrage de la Cisse.

Le second répond à un autre enjeu majeur : la valorisation de la réserve auprès du grand public. Après un diagnostic d'ancrage territorial, le CDPNE engagera l'élaboration d'un plan d'interprétation.

Des objectifs ambitieux pour un espace exceptionnel en Loir-et-Cher !

☞ http://www.cdpne.org/

EURE-ET-LOIR NATURE

30 ans en 2022 !

A cette occasion, nous avons organisé une fête de la nature, le 25 septembre 2022, à Morancez. Ouverte à tous, elle a permis :

- de faire découvrir Eure-et-Loir Nature mais également les principaux acteurs départementaux œuvrant pour la biodiversité et l'eau qui étaient présents dans des stands au sein d'un village associatif ;

- de sensibiliser le plus grand nombre à la biodiversité (Conférences sur la migration des oiseaux par Maxime ZUCCA, sur la nature en Eure-et-Loir par Marc GIRAUD et sur les arbres avec Laurent TILLON) ;

- d'avoir des stands thématiques sur la biodiversité, les espaces naturels, l'eau, le recyclage... ;

- de proposer des ateliers pratiques de découverte de la faune et de la flore ainsi qu'un quizz nature pour les familles avec des lots ;

- de découvrir la biodiversité locale à travers une exposition photo de nos adhérents sur des milieux et des espèces sauvages de notre département.

Toutes ces animations se sont étalées de 10h à 17h et ont permis d'accueillir 600 visiteurs dans un esprit festif (musique par le groupe Melting Pot) et avec le soleil !

☞ https://www.eln28.org/

INDRE NATURE

MobBiodiv à Luçay-le-Mâle (36)

Dans le cadre d'un appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité, Indre Nature a accompagné Luçay-le-Mâle pour réaliser des actions en faveur de la biodiversité sauvage. Une gestion au profit de la biodiversité se met donc progressivement en place :

Légende : Ophrys araignée (Ophrys arani-fera) par dizaines sur le site des Falaises à Luçay-le-Mâle (36)
Photographe : Gilles DÉZÉCOT

- gestion écologique des prairies du Modon : les prairies inondables communales en bordure du Modon, sont désormais mis à disposition d'un éleveur bovin à condition qu'il y fasse paître son bétail une partie de l'année ;

- gestion écologique des pelouses calcicoles et cavités à chauves-souris : ici, les coteaux calcaires sont d'anciens sites d'extraction de pierres qui accueillent des chiroptères. Une convention de gestion sera proposée aux propriétaires afin d'éviter l'embroussaillement, de sécuriser les entrées de caves et de valoriser ce patrimoine ;

- gestion écologique des haies : un inventaire de l'ensemble des haies communales est en cours de finalisation. Il permettra de proposer à la commune une gestion différenciée des haies aux caractéristiques variées.

☞ https://www.indrenature.net/

LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

Atlas des Amphibiens du Loiret (45)

Cet ouvrage est le fruit de plusieurs années de prospections par les bénévoles et salariés de Loiret Nature Environnement. Il synthétise également les observations d'autres structures qui ont transmis les données à leur disposition.

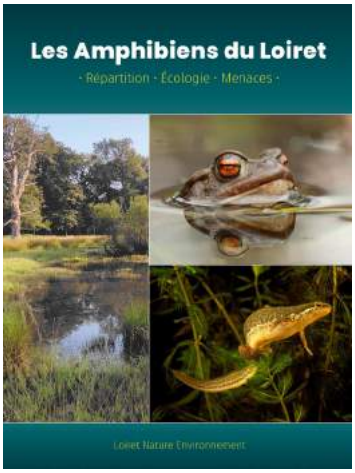

Regroupant près de 16 000 données de plus de 300 observateurs entre 2000 et 2022, il est enrichi de nombreuses photographies d'espèces et de milieux.

Après la méthodologie et les principales caractéristiques des amphibiens, des fiches de chacune des 16 espèces connues dans le Loiret sont proposées avec leurs critères d'identifications, leurs habitats de prédilection, une carte de leur répartition et les principales menaces auxquelles elles sont confrontées.

Sont présentées également, des fiches sur les amphibiens exotiques envahissants, non encore connus dans le Loiret bien que présents en région Centre-Val de Loire.

Avec ce bel ouvrage illustré et ces données inédites sur leur répartition, l'association souhaite réveiller les consciences et permettre que les amphibiens soient enfin pris en compte dans toutes les politiques de développement sur le territoire loirétain.

☞ https://www.loiret-nature-environnement.org/

LPO CENTRE-VAL DE LOIRE

Tous mobilisés pour les sternes !

La LPO Centre-Val de Loire a poursuivi son engagement en faveur des sternes en 2022 de deux façons.

Tout d'abord sur le volet sensibilisation : les arrêtés de protection de biotope (APPB) sont des instruments juridiques qui permettent une haute protection des colonies de sternes. La ville de Tours, en respect des obligations de l'arrêté préfectoral de "l'îlot de la grande Bretèche" a accepté de revoir sa copie des festivités du 14 juillet pour placer la fête nationale sous le signe du respect de la biodiversité.

Le volet protection a, quant à lui, fait l'objet d'innovation de la part des salariés et des bénévoles de l'association. Des radeaux capables de s'adapter à la crue rapide de la Loire ont été fabriqués en quelques heures permettant d'y placer de nombreux jeunes non volants et d'en sauver 20% sur la principale colonie d'Indre-et-Loire. Enfin, de nombreux chantiers nature ont été organisés pour maintenir en bon état les sites de reproduction des sternes. A noter : un premier chantier organisé dans le Loiret avec l'aide précieuse de Loiret Nature Environnement !

☞ https://www.lpo.fr/

MARDIEVAL

Face aux rouleaux compresseurs, la justice traîne

MARDIÉVAL poursuit son combat contre le bitume. Le Conseil départemental du Loiret prétend désormais réduire la part du trafic automobile mais persiste à investir de préférence pour les voitures et camions. Nos actions en justice contre une déviation routière dévastatrice sur la Loire durent encore et le soutien de FNE Centre-Val de Loire dans ce combat emblématique nous réconforte. Le projet est certainement contraire à la loi sur l'eau et à la loi sur les espèces protégées mais la décision de la cour d'appel administrative de Versailles se fait attendre.

MARDIÉVAL, c'est aussi la découverte du patrimoine naturel local lors de la Fête de la Nature et avec la Balbucam. Notre 7ème saison en direct a montré Sylva et Reda retrouvant leurs pénates, couvant puis élevant trois jeunes balbuzards. Cependant, l'avenir du nid est précaire dans une forêt bruyamment envahie. Nous cherchons en vain un arbre éloigné des travaux et convenant aux balbuzards mardésiens.

☞ http://www.balbucam.fr

NATURE 18

Un Triathlon de la Biodiversité dans le Cher !

En 2022, Nature 18 s'est lancée pour défi de financer à 100 % des projets pour favoriser la biodiversité du département du Cher, auprès des élus et des agriculteurs !

Première action : favoriser l'implantation de 100 nichoirs à chouettes afin de remédier au manque de cavités. Maintenir une population de chouettes est un véritable enjeu naturel. Elles sont aussi un vrai partenaire des cultures. En 2022, nous en avons posé 30, il en reste 70 à poser en 2023 !

Deuxième volet : la plantation de 140 arbres, dits de haute-tige, en plantant des essences locales, adaptées au sol, et favorables à la biodiversité. Objectif atteint en 2022 !

Troisième étape du projet : 40 mares à restaurer ! Les mares protègent la qualité de l'eau, en jouant le rôle de filtre. C'est aussi un patrimoine agricole et naturel, à condition qu'elles soient entretenues. 35 mares sont encore à restaurer pour l'année à venir !

☞ https://www.nature18.org/

PERCHE NATURE

Protection des busards : 2022, une année particulièrement active !

Depuis quelques années, de manière limitée, nous agissons en faveur de la protection des busards. En 2022, trois bénévoles se sont beaucoup investis dans la recherche de sites occupés par des busards cendrés (BC), ou des busards saint-martin (BSM) sur une partie de notre secteur d'action.

Légende : juvénile bagué de Busard Saint-Martin
Photographe : Pascal VOLANT

Ce travail mené en parfaite coordination avec l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et la plupart des exploitants agricoles a permis de confirmer une quarantaine de nids probables. L'utilisation d'un drone s'est avérée fort utile (pas d'impact sur les cultures, gain de temps ...) et n'a pas eu d'effets néfastes sur les oiseaux.

Mi-juin, les moissons débutant précocement, il a fallu en urgence, avec les inspecteurs de l'OFB, protéger certains des nids au moyen de cages pour ceux où il y avait un risque avéré ; 12 cages ont ainsi été posées. Ces actions très chronophages (plus de 550 heures sur le terrain), ont permis de sauver 37 poussins (25 BSM et 12 BC) dont 29 ont pu être bagués par deux bagueurs bénévoles.

Malgré tout, une dizaine d'échecs de nidification ont été notés pour des raisons diverses : prédation, interventions humaines, fortes chaleur, manque de nourriture, pontes tardives.

Pour donner suite au succès de cette opération en 2022, nous souhaitons poursuivre, voire amplifier, le suivi et la protection des busards. Une demande de subvention a été faite auprès de la DREAL pour la campagne 2023, et un recrutement de bénévoles est en cours afin d'étendre la zone prospectée.

A noter, pour l'anecdote, qu'une femelle BSM balisée dans l'Aisne a été signalée, début mai, sur notre territoire, puis potentiellement nicheuse. En Juin, son nid était découvert prédaté, seules quelques plumes étaient retrouvées. Le suivi de sa balise a permis d'établir qu'elle avait quitté le secteur le 6 juin pour regagner ses terres natales près de Saint Quentin (02) où elle « bipait » encore le 30 juin.

☞ https://www.perchenature.fr/

SEPANT

Concours national d'agroforesterie

La SEPANT, avec bonheur, aura participé activement à cette opération vertueuse : reconnaitre les efforts d'agriculteurs engagés, depuis plusieurs années, à réintroduire l'arbre dans leurs espaces d'activités.

C'est par le biais d'une association fédérée - Biodiv' en Loire – que la SEPANT aura recherché de candidats, fait savoir et valoir les qualités de l'opération et fait partie du jury. Ainsi, 11 agriculteurs tourangeaux volontaires ont pu candidater, expliquant, sur le terrain, au jury compétent, les atouts et la pertinence des parcelles agroforestières présentées.

Prix et « coups de cœur » auront été distribués sachant que le premier prix local sera rejugé au Concours National lors du Salon de l'Agriculture. C'est un tourangeau qui a obtenu le premier prix. !

Au-delà de la réintroduction de l'arbre dans le paysage rural, actons la signification envers la biodiversité, le climat (eau, sols, etc..), le bien-être animal : une série de bienfaits pour l'environnement.

☞ https://sepant.fr/

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

CENTRE-VAL DE LOIRE

Retrouvez-nous sur
www.fne-centrevaldeloire.org
et sur Facebook